

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE

50e LEGISLATURE
SESSION EXTRAORDINAIRE 1999
VENDREDI 16 JUILLET 1999

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE SÉANCE PLENIÈRE

6 APRÈS-MIDI

SOMMAIRE

CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	
Constitution	103
ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE	
Constitution	103
COMMUNICATIONS	103
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE	103
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT	
Discussion (Continuation)	
<i>Orateurs</i> : M. François-Xavier de Donnea , Mme Els Van Weert , MM. Pieter De Crem , André Smets , Guido Tassenhoye , Charles Michel , Karel Van Hoorebeke en Mme Marie-Thérèse Coenen	104
PRÉSIDENT DE GROUPE SP	111
NOMINATION DE DEUX SECRÉTAIRES DE LA CHAMBRE	111
SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE	112
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT	
Discussion (Continuation)	
- Secteur socio-économique	
<i>Orateurs</i> : MM. Yves Leterme , Jean-Jacques Viseur , Filip Anthuenis , Jean-Marie Delizée , Koen Bultinck , Jean-Pierre Viseur et Eric van Weddingen	112
SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE	120
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT	
Discussion (Continuation)	
<i>Orateurs</i> : M. Hans Bonte , Mmes Frieda Brepoels , Greta D'Hondt , Yolande Avontroot , M. Joos Wauters , Mme Pierrette Cahay-André , MM. Danny Pieters , Arnold Van Aperen , Paul Timmermans , Robert Denis , Mme Martine Dardenne , MM. Guy Verhofstadt , premier ministre, Gerolf Annemans , Jean-Pol Poncelet , Alfons Borginon et Stefaan De Clerck	120
ORDRE DU JOUR	133
NOMINATION D'UN QUESTEUR ¹³³	
VOEUX DE VACANCES	134
VOTE NOMINATIF	134
COMMISSIONS PERMANENTES	
Nomination	134
COMMISSIONS SPÉCIALES	134

ANNEXE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Commissions – Composition 137

GOUVERNEMENT

Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base 142

Dépenses faites en marge du budget 143

Arrêtés royaux transmis 143

Procédure d'associations 143

Casier judiciaire central – Publication 143

Conseil de l'Europe – Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants 143

COUR D'ARBITRAGE

Dotation pour l'année budgétaire 2000 143

COUR DES COMPTES

Droit de regard et d'information des parlementaires 143

Imputations budgétaires 144

Délibération du Conseil des ministres 144

Comptes des organismes d'intérêt public 144

Observations concernant une délibération du Conseil des ministres 144

Compte d'exécution de la dotation de 1998 144

Ajustement du budget pour l'année 1999 144

COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

Transferts budgétaires 144

Enquête 144

COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

État des dépenses 144

Rapport d'enquête confidentiel 144

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Statistiques des cours et des tribunaux 145

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN

Publication 145

COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Avis 145

CAISSE D'INTERVENTION DES SOCIÉTÉS DE BOURSE

Rapport 1998 145

"KBC BANK & VERZEKERING"

Rapport 1998 145

FONDS ÉMILE CORNEZ

Rapport 145

II

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE	
Rapport 1998	145
CONFÉDÉRATION NATIONALE DES GREFFIERS, SECRÉTAIRES DES PARQUETS ET DU PERSONNEL DE GREFFES ET PARQUETS DES COURS ET TRIBUNAUX	
Memorandum	145
COMMISSION PERMANENTE D'EXPERTS DU DROIT INTERNATIONAL DES ÉTRANGERS, DES RÉFUGIÉS ET DU DROIT PÉNAL INTERNATIONAL	
Proposition de règlement	145
BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE	
Rapport 1998	146
CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES PARLEMENTAIRES RESPONSABLES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION	
Conclusions	146
PARLEMENT EUROPÉEN	
Résolutions	146
ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE	
Recommandations	148
MOTION	148
PÉTITIONS	148

SÉANCE PLENIERE

VENDREDI 16 JUILLET 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 20.

CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 14 juillet 1999, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Pour information

ASSEMBLEE REUNIE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 14 juillet 1999, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Pour information

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Le **président** : Je vous propose de constituer la commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de viande, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine.

Je vous rappelle que cette commission est composée de 15 membres.

Conformément à l'article 12 du Règlement, les nominations se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Voici la répartition :

VLD	:	3
CVP	:	2
AGALEV-Écolo	:	2
PS	:	2
PRL-FDF	:	2
Vlaams Blok	:	1
SP	:	1
PSC	:	1
Volksunie&ID21	:	1

Les présidents de groupe m'ont fait parvenir les candidatures des membres qui composeront la commission d'enquête :

VLD	: Yolande Avontroodt, Stef Goris, Pierre Lano
CVP	: Hubert Brouns, Stefaan De Clerck
AGALEV-Écolo	: Martine Dardenne, Peter Vanhoutte
PS	: Colette Burgeon, Charles Janssens
PRL-FDF	: Robert Denis, Charles Michel
Vlaams Blok	: Gerolf Annemans
SP	: Peter Vanvelthoven
PSC	: Luc Paque
Volkunie&ID21	: Annemie Van de Casteele

Etant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés.

Je propose que la commission se réunisse à 16 heures, sous la présidence du doyen d'âge, M. Denis, afin de régler sa composition.

M. Gerolf Annemans (VL.BLOK) : J'ai appris par le biais de la télévision que la présidence serait confiée à M. Janssens, qui est unilingue francophone. Il serait flanqué de Mme Van de Casteele qui serait son adjoint linguistique. Je proteste contre une telle stratégie au cas où elle existerait. Le président de la Commission Dutroux, un membre de l'opposition, avait été élu après une concertation informelle. Je puis dès à présent vous annoncer que la présidence de M. Janssens ne sera pas approuvée sans autres formalités. Le président doit connaître les deux langues. Le PS a communautarisé l'affaire et il ne doit pas nous faire la leçon maintenant.

Le **président** : À une exception près, la Conférence des présidents a décidé à l'unanimité qu'il n'y aurait pas d'exigences en matière de connaissance de langue. Si le président est unilingue, le vice-président doit appartenir à l'autre rôle linguistique. Les intéressés seront interrogés dans leur propre langue par le président qui maîtrise parfaitement cette langue.

La commission se réunit à 16.00 heures sous la présidence de l'aîné de ses membres.

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

DISCUSSION (Continuation)

Le **président** : Nous reprenons la discussion de la déclaration du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea (PRL-FDF) : Je voudrais me limiter à aborder le thème de la ville et celui de la sécurité. Les grandes villes européennes et leurs gestionnaires sont actuellement aux avant-postes du combat pour le maintien de notre système démocratique. Si nous ne pouvons résoudre les problèmes quotidiens des citoyens, leur désaffection à l'égard de notre système ne va que s'accroître, jusqu'à le mettre en péril.

Je me réjouis du fait que, pour la première fois depuis longtemps, une déclaration gouvernementale comporte un chapitre explicitement réservé aux grandes villes. Ce diagnostic des maux à y soigner me paraît judicieux. La création d'un fonds pour renforcer la politique urbaine dans les grandes villes, par la voie d'accords de coopération, l'est également.

Plusieurs mesures concernent la lutte contre les ghettos urbains. L'humanisation des logements sociaux doit représenter une priorité. Dans certaines villes, il faudra avoir le courage de détruire des logements que l'on peut qualifier de criminogènes. Des opérations d'assainissement, de rénovation, de démolition et de reconstruction devront être prévues.

Vous prévoyez également des mesures fiscales spécifiques pour les immeubles commerciaux, artisanaux et industriels situés dans certains quartiers fragilisés. Il faudra être attentif afin d'éviter certains effets pervers, à savoir la réduction des ressources des communes.

Je me puis qu'approuver les intentions du gouvernement en matière de mobilité et je pense que les montants prévus pour le RER contribueront à améliorer la convivialité et la circulation à Bruxelles.

Il ne sert à rien de multiplier le nombre de policiers en rue si le système judiciaire n'est pas à même de suivre les efforts de la police. En 1997-1998, les arrestations policières ont augmenté, alors que les mises à disposition judiciaires ont diminué : voilà ainsi l'action policière sabotée, les policiers démoralisés, la population scandalisée.

Monsieur le ministre de la Justice, vous serez un personnage-clé dans la restauration de la sécurité : si la Justice n'est pas renouée, l'appareil policier se retrouvera condamné à pédaler sur un vélo sans chaîne.

Il faudra réaliser une enquête approfondie de la situation des Cours et tribunaux à Bruxelles et combler le vide énorme des magistrats à Bruxelles.

J'espère que le gouvernement trouvera des solutions à ce problème, à Bruxelles comme dans les autres arrondissements judiciaires, sans oublier l'aspect de bilinguisme à Bruxelles.

Pour lutter contre le phénomène de l'impunité, il faut renforcer les procédures accélérées et mettre sur pied un système permettant de juger rapidement.

Tout cela se trouve dans votre accord de gouvernement. Je pense qu'il faut aller vite.

Il faut revoir le système des peines alternatives : actuellement, les personnes chargées de l'encadrement ne sont pas saturées, les magistrats ne recourant pas à ce moyen utile pour faire prendre conscience de leurs responsabilités aux délinquants, jeunes ou adultes.

L'accord de gouvernement prévoit, en coopération avec les Communautés, l'augmentation des places en milieu fermé et la création de places en milieu ouvert. Dans nos centres urbains, il existe un petit nombre de perturbateurs chroniques (environ 250 à Bruxelles). Si l'on pouvait les soustraire à la rue pour les rééduquer, leur rendre une chance, on contribuerait à restaurer la sécurité.

J'espère qu'une telle mesure pourra être très vite mise en oeuvre. Quant à la police, je me réjouis que le gouvernement ait réaffirmé sa volonté de mettre en place l'accord Octopus pour mars 2001. Cela, cependant, devra aller vite vu la période d'affaires pendantes dans laquelle les communes se trouveront avant les élections communales.

Ce plan devra être intégralement respecté, selon la lettre et l'esprit. Il ne peut être vidé de sa substance via des groupes d'études obscurs.

Il faut des critères de recrutement nationaux, mais il faut toujours prévoir un recrutement sur une base locale ainsi que des écoles régionales en ce domaine.

Je suis d'accord avec les priorités du plan de sécurité.

M. Antoine Duquesne, ministre de l'Intérieur (*en français*) : Je voudrais rassurer immédiatement l'orateur.

Il n'est pas question que l'on veuille pervertir la réforme Octopus : tous les groupes de travail chargés de réaliser cette réforme devront en respecter l'esprit. J'y veillerai. Pas de nostalgie !

J'étais, jusqu'il y a peu, bourgmestre d'une toute petite commune et suis attaché à l'autonomie communale. C'est une police à deux niveaux que nous voulons créer. Et donc, l'ordre et la cohésion ne sont pas incompatibles avec l'autonomie communale.

M. François-Xavier de Donnea (PRL-FDF) : Je me félicite de constater que la priorité du gouvernement devient la lutte contre la délinquance urbaine. J'espère que vous en informerez les procureurs généraux.

D'après mes informations, la délinquance urbaine ne figure pas parmi les priorités des parquets dans les circulaires publiées jusqu'ici. Je dois vous avouer que j'en ait été scandalisé.

Quant à l'organisation de la police, un des problèmes non résolus est celui de la répartition des gendarmes entre la

police fédérale et les zones de police. La répartition prévue n'est pas idéale.

Quant au statut, il faut rapidement élaborer un nouveau statut unique, plus favorable que l'ancien, qui n'admet pas des mesures transitoires propres à chaque type de police et qui accélère la mise sur pied d'un statut pour le personnel administratif et logistique.

À mes yeux, l'accord de gouvernement en matière de politique urbaine met le doigt sur les vraies priorités. Certains personnages aigris par l'opposition prétendent que le gouvernement ne définit pas de priorités : c'est en tout cas faux dans les chapitres sur lesquels je me suis concentré.

Il faut aller vite : l'insécurité nourrit méfiance et rejet à l'égard de l'ensemble de notre système démocratique. L'avenir de notre démocratie dépend des solutions qui seront trouvées pour juguler la violence urbaine. Le gouvernement l'a bien compris. C'est pourquoi mon groupe votera la confiance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Mme Els Van Weert (VU-ID) : Je commencerai mon premier discours avec une note positive. L'accord de gouvernement est un programme ambitieux qui veut augmenter l'accessibilité et l'efficacité de rendre l'administration. Nous soutenons une telle ambition. Nous voudrions toutefois encore formuler cinq suggestions. Le énième pacte de dépolitisation doit être transposé dans des lois dépourvues de faux-fuyants. Les mêmes principes doivent être appliqués lors des nominations.

Nous sommes partisans d'un meilleur règlement du droit à la parole des fonctionnaires. Dans certains cas, nous sommes même partisans d'une obligation de parler. Nous voudrions dégager des accord concrets pour ce qui concerne le dégraissage des cabinets.

L'évaluation des lois constitue un élément positif mais les nouvelles lois devraient être assujetties au même traitement.

Nous nous réjouissons qu'on envisage d'installer un guichet digital mais le contact humain direct demeure important pour une administration soucieuse du bien-être de ses clients. L'informatisation doit essentiellement être axée sur l'octroi automatique de certains droits.

La démocratie citoyenne nous tient à coeur. Nous soutenons dès lors sans réserve la création d'une commission pour le renouveau politique. J'espère que tous les groupes politiques contribueront à la mise en oeuvre de ce projet.

Nous sommes également favorables à la suppression de l'obligation de vote, à la création d'une seule circonscription électorale flamande et à l'élection directe du gouvernement.

Nous approuvons par ailleurs la décision de réduire le poids du vote en case de tête et les initiatives en faveur du référendum au résultat contraignant. Nous regrettons par

contre qu'il n'est pas question dans l'accord de gouvernement de la revalorisation du Parlement.

Nous demandons au gouvernement de permettre au Parlement d'exercer pleinement son droit de contrôle.

Nous sommes d'accord sur le fait que la Belgique doit être une société ouverte et tolérante. Dans l'accord de gouvernement on parle ainsi d'insertion dans la société. Suit alors cependant un texte qui est le résultat d'un mauvais compromis, dû au fait que l'on n'a pas voulu accorder le droit de vote aux immigrés.

La VU est favorable à l'octroi du droit de vote pour les élections communales aux immigrés qui habitent en Belgique depuis suffisamment longtemps, qui maîtrisent la langue, qui paient les impôts et qui manifestent leur volonté d'intégration. De nombreux immigrés sont d'ailleurs bien mieux intégrés que les ressortissants européens qui eux bénéficieront du droit de vote à partir des prochaines élections communales.

Le gouvernement devrait tenir compte des initiatives flamandes en matière d'insertion dans la société.

J'attire également l'attention sur les déséquilibres sociaux et communautaires qui entachent ce dossier. L'intégration se situe certes à l'opposé de l'exclusion, mais également de l'assimilation.

Nous prenons acte de la désignation d'observateurs du gouvernement chargés de garantir une politique humaine en matière d'expulsion. J'en appelle à Agalev et à Écolo pour qu'il se montrent particulièrement vigilants à cet égard. En ce qui concerne le prêt sans intérêts accordé dans le cadre du retour volontaire, je plaide pour que – une fois n'est pas coutume – nous fassions preuve de générosité et ne réclamions rien à ceux qui ne possèdent rien.

Nous devons continuer à encourager nos concitoyens à s'installer en ville, notamment par l'instauration d'incitants fiscaux.

Je me suis présenté aux suffrages de l'électeur dans le cadre d'une promesse de renouveau politique. Cet accord de gouvernement comporte bon nombre d'éléments positifs, auxquels je puis me rallier. J'espère que le gouvernement sera également attentif aux propositions émanant de l'opposition et que, plus tard, je pourrai dire que j'ai fait mon entrée à la Chambre à un moment où le renouveau politique a véritablement commencé.

Je compte que le gouvernement ne me décevra pas et aura la volonté et le pouvoir de mettre en oeuvre ses projets ambitieux. (*Applaudissements*)

M. Pieter De Crem (CVP) : Pour la première fois après 40 ans, le CVP a transmis le flambeau du pouvoir à une coalition verte-violette particulièrement ambitieuse. Avons-nous tellement mal gouverné qu'il ait fallu tourner une page qualifiée de noire avec autant d'insistance ? Verhofstadt est-il plus que le maître de cérémonie de l'accord

pré-électoral entre le PS et le PRL ? A-t-il définitivement enterré la réforme de l'État ? Je ne tiens pas à m'arrêter à la manière dont l'unilingue M. Busquin a été proposé comme commissaire européen ni au jeu de chaises musicales ministérielles ou à la représentation pitoyable de la VU-ID. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*) Tous ces événements sont-ils l'expression de l'ouverture et de la clarté nouvelles. Quoi qu'il en soit, le président De Croo est déjà revenu sur son projet de permettre au Parlement de consulter chaque semaine le gouvernement après le conseil des ministres.

Le président : Je viens de convenir avec le premier ministre que les mesures antidioxine seront présentées vendredi prochain, 23 juillet, dans les commissions compétentes de la Chambre.

M. Pieter De Crem (CVP) : J'avais évoqué le projet du président d'organiser un débat parlementaire après le conseil des ministres. Ce projet est tombé aux oubliettes.

Autre point : le secteur de la défense nationale brille par son absence dans la déclaration gouvernementale.

Le président : M. De Crem oublie que ce volet a déjà été discuté hier.

M. Pieter De Crem (CVP) : Une des ambitions que nourrit le gouvernement est de faire de la Belgique un État modèle. Cela suppose qu'actuellement elle ne l'est pas. Il est indéniable que se sont produits au cours des dernières années certains événements qui ont ébranlé la confiance du citoyen. Toutefois, la Belgique n'a pas le monopole de ce type de problèmes.

La dépolitisation des fonctionnaires supérieurs fédéraux est une réalité depuis des années. Pourquoi, dès lors, présente-t-on cette mesure comme une innovation ? Il en va de même pour le système des mandats.

Concernant les cabinets, nous avons eu droit à de belles déclarations d'intention qui ne correspondent toutefois pas à la réalité. Les cabinets sont dégraissés mais, en même temps, on recrute des experts externes.

Une commission sera chargée de la modernisation de notre système électoral. La création de cette énième commission ne paralysera-t-elle pas le fonctionnement du Parlement ?

L'accord de gouvernement contient très peu de choses, voire rien du tout, sur la fameuse démocratie citoyenne.

M. Bart Somers (VLD) : M. De Crem nous offre un vibrant plaidoyer en faveur de l'instauration d'une démocratie citoyenne. Au cours de la précédente législature, une série de propositions déposées en ce sens – notamment par M. De Crem – n'ont débouché sur aucun résultat. Pourquoi, dès lors, se montre-t-il aussi critique ?

M. Pieter De Crem (CVP) : En effet, j'ai notamment déposé une proposition de loi en vue de neutraliser le vote

en case de tête. Le nouveau gouvernement n'a pas osé aller aussi loin.

M. Stef Goris (VLD) : À Sénat, le CVP et le Vlaams Blok se sont opposés à la neutralisation de la case de tête. M. De Crem jouerait-il cavalier seul au sein de son parti ?

M. Pieter De Crem (CVP) : La disparition de la case de tête produit des effets surtout pour les grands partis. Sans doute une personne comme Anke Van dermeersch sera-t-elle ravie de voir disparaître le vote en case de tête. (*Sourires*)

M. Bart Somers (VLD) : La cohérence de votre argumentation m'échappe. Le CVP est-il, oui ou non, favorable à la réduction de l'importance de la case de tête ?

M. Pieter De Crem (CVP) : Nous sommes ici pour débattre de l'accord de gouvernement.

J'aimerais savoir si le premier ministre retrouve une trace de ses idées personnelles à ce propos dans l'accord de gouvernement.

Les propositions du gouvernement en matière de démocratie citoyenne restent, provisoirement, trop vagues. À l'automne, lorsque nous en aurons appris davantage, nous participerons volontiers à un débat constructif sur ce thème.

Nous aimerions également que l'on nous précise ce que l'on entend par "une politique d'asile réaliste et humaine". Éliminons d'emblée tout malentendu à ce propos : en cette matière, le CVP ne se situe en aucun cas sur la même longueur d'onde que le Vlaams Blok.

Quelle procédure le gouvernement propose-t-il exactement ? Il entend instaurer une procédure plus rapide. M. Duquesne a dit ce matin que notre pays ne pouvait accueillir toute la misère du monde. Nous aimerions obtenir davantage de précisions à ce sujet. En tout cas, la multiplication des instances d'enquête et de recours ne contribuera pas à assouplir la procédure.

Une commission indépendante se prononcera au cas par cas et en se fondant sur des critères fixes sur les illégaux séjournant dans le pays. Cela implique-t-il la création d'une énième instance chargée de la politique des étrangers et y ajoutera-t-on encore une instance d'appel ? La politique que cette majorité entend mener au sujet des étrangers fera affluer des milliers de demandeurs d'asile en raison de la confusion que le gouvernement instaure. Les instances chargées de s'occuper des étrangers seront submergées de travail administratif et elles ne pourront plus s'acquitter sérieusement de leur tâche. Le gouvernement veut accorder des emprunts sans intérêts pour aider les étrangers arrivés en bout de procédure à réintégrer leur pays. Quelle est la différence avec une prime de départ ? Comment la politique d'expulsion pourra-t-elle être concrétisée ? Après la lecture de l'accord tous ces points soulèvent plus de questions que de réponses. Nous

attendons du premier ministre des réponses claires. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

M. André Smets (PSC) : J'ai été frappé par l'oubli, dans votre déclaration, des efforts consentis ces dernières années par vos prédécesseurs. Au-delà des événements pénibles que nous avons connus, il faut reconnaître que les gouvernements précédents ont fourni un effort énorme pour que la Belgique entre dans l'Europe dans des conditions budgétaires et financières honorables.

Monsieur le premier ministre, vous m'avez déçu en oubliant tout cela. La Belgique occupe la cinquième place à l'indice humain de développement. Cela lui donne aussi sa fierté. Une administration efficace et attentive, la défense d'une société sûre et ouverte, de grandes villes viables : ce sont là des points positifs dans votre déclaration.

M. Eerdekens disait que notre pays a besoin d'un vent de fraîcheur, mais c'est aux écologistes que nous le devons, eux qui, les premiers, ont exprimé l'intérêt d'introduire plus d'"humain" dans notre société.

"Pas plus d'État, mais moins d'État", disait-on au PRL. Je suis d'accord, mais nous avons pléthore de ministres – nous sommes passés de 8 à 17 ministres – alors qu'on nous a souvent dit, à nous directeurs d'écoles, qu'il fallait faire avec ce que avions.

À tous les niveaux de pouvoir, il serait nécessaire de mesurer l'impact financier des décisions prises.

Une administration efficace doit s'ouvrir également aux langues. Je rends hommage à M. Di Rupo, qui a rappelé l'importance de l'Allemagne et donc de la langue allemande pour notre Communauté française, où son enseignement ne représente plus que quelque 2% des heures.

Quant à la démocratie citoyenne, au-delà du contrôle de l'administration, nous en appellerons aussi au contrôle des intercommunales, car est-il normal de devoir s'engager durant trente ans, sans pouvoir exercer de contrôle strict sur elles ?

Le droit de vote pour les étrangers doit être garanti. Cette proposition est bonne.

Une société sûre doit se soucier de prévention. On doit faire en sorte d'être à l'écoute des gens.

Une attention particulière doit être accordée à la jeunesse qui a besoin d'être écoutée. Parfois, les jeunes doivent être sanctionnés, mais de manière pondérée pour retrouver la juste route.

Le recours aux peines alternatives doit être intégré dans la vie quotidienne, notamment au niveau communal.

On n'a pas assez parlé de l'intégration par le sport et du rôle qu'y joue l'associatif. Même s'il ressort aux Communautés, cet élément, au niveau national, peut être un facteur important d'intégration et de cohésion.

Il faut accroître les investissements, au niveau local – notamment en faveur des ZIP – en ce qui concerne les infrastructures sportives.

Le problème de l'immigration est un problème difficile au niveau des communes. Je n'ai aucune recette définitive. La démarche peut être variable et je demande que l'on prête beaucoup d'attention aux situations humaines.

L'exode rural vers les grandes villes est massif et pose de plus en plus de problèmes de développement durable.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un Parlement qui permette et garantisse l'échange au-delà des calculs électoraux de chacun ; d'un Parlement où sera assurée l'évaluation des mesures décidées, y compris de leur impact financier.

Donnons à notre pays une plus-value humaine durable et investissons dans les ressources du facteur humain.

J'ose dire "bonne route" à la Belgique fédérale. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

Le **président** : Je félicite M. Smets pour son "maiden speech". (*Applaudissements*)

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : En tant qu'Anversois, ce gouvernement me déçoit. Nous n'y disposons que d'un seul représentant et encore s'agit-il d'un vieux soixante-huitard qui doit se contenter du secrétariat d'État à la Coopération au développement. Les milieux d'affaires libéraux anversois n'auront certainement pas applaudi à l'annonce de cette nomination.

Anvers ne figure pas davantage dans les plans pourtant ambitieux du gouvernement en matière d'infrastructures et de politique des grandes villes.

Pourquoi Anvers est-elle ignorée à ce point alors que – paniqué – M. Verhofstadt s'était également présenté sur la liste anversoise pour le Parlement flamand. Ses électeurs anversois lui feront payer la note l'année prochaine.

Je suis persuadé du fait que l'électorat traditionnel du VLD n'est pas très satisfait de la tournure prise par les événements.

Il s'agit d'un gouvernement de gauche et par-dessus le marché anti-flamand. La composition du cabinet le prouve à suffisance. Les ministres flamands gèrent des portefeuilles vides. M. Verwilghen est tenu par les accords octopus, M. Daems est commissaire-priseur, MM. Gabriëls et Chevalier se trouvent à la tête de départements en voie de régionalisation et le premier ministre lui-même ne gère aucun département.

La réputation de la Belgique est fichue. Seul un État flamand, avec un label de qualité flamand, peut sauver nos exportations. M. Verhofstadt a toutefois préféré sacrifier les intérêts flamands afin de pouvoir enfin diriger un gouvernement.

En matière de démocratie citoyenne, M. Verhofstadt a également fait marche arrière sur de nombreux points.

En matière de réforme de l'État aussi, Guy Verhofstadt a dû renoncer à beaucoup d'idées qu'il avait exprimées dans le passé et que son porte-parole, Bart Somers, lui avait soufflées.

M. Bart Somers (VLD) : M. Tastenhoye prône d'une part plus de démocratie citoyenne, mais s'oppose d'autre part aux propositions formulées en la matière dans la présente déclaration gouvernementale. Serait-il partisan d'un certain élitisme ?

M. Guido Tastenhoye (VL. BLOK) : Après le pèlerinage de l'Yser en 1997, le Premier ministre avait déclaré qu'il était résolu à ne pas entrer dans un gouvernement si la poursuite de la réforme de l'État n'était pas à l'ordre du jour. La VU avait également fait ce genre de promesse. Lors de son dernier congrès, le VLD avait prôné une plus grande autonomie pour la Flandre. Les trois chefs de groupe VLD ont même soutenu la réforme de l'État lors du vote des résolutions adoptées par le Parlement flamand avant les élections. Aujourd'hui, toutes ces résolutions sont oubliées. Seul un fédéralisme consumériste semble négociable. Il est à présent question de résoudre les tensions communautaires avant qu'une bonne administration puisse être concrétisée.

Le Premier ministre crée une conférence institutionnelle qui fera office d'oubliettes pour les problèmes communautaires. Les francophones dicent leur loi à la VU et au VLD. Cette conférence se composera de 12 membres, 2 par Parlement participant. Est-ce exact ? Quel rôle devra jouer l'opposition ? Les décisions seront-elles prises à la majorité ou à l'unanimité ? Ces décisions seront-elles contraignantes pour le gouvernement ?

La création d'un État modèle se révélera n'être qu'un mirage. Le gouvernement tente de réaliser un remake d'un vieux film.

Je ne comprends plus nos collègues du groupe VU-ID, qui se contente de moins que rien. Yvan Mertens lui avait pourtant promis une porte de sortie consistant à évaluer la situation après un an d'opposition au niveau flamand. Mais la soif de pouvoir l'a finalement emporté.

Hier, le Premier ministre nous a fait part du calendrier qu'il entendait respecter. Que fera la VU si ce calendrier n'est pas respecté ?

M. Geert Bourgeois (VU-ID) : Nous nous démarquons tous de quelqu'un qui appartient à un parti qui rejette les valeurs fondamentales de la démocratie occidentale. Le Premier ministre a répondu à mes questions hier. J'ai dit comment nous voterions. Au Parlement, un parlementaire interroge le gouvernement, non les autres partis. La VU se déterminera sans se laisser influencer par un parti qui, manifestement, éprouve toujours le besoin de se distancier de la Volksunie.

M. Guy Tastenhoye (VL. BLOK) : Le groupe VU-ID n'a obtenu aucune garantie concernant Bruxelles et il ne revendique même plus la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Il a ainsi totalement perdu le droit de se présenter comme un parti nationaliste flamand. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

Sous ce gouvernement, la poursuite de la réforme de l'État ne sera même pas amorcée. Mais nous ne le déplorons pas. En effet, le nouveau gouvernement fera long feu. Lors des prochaines élections communales, le VLD et la VU seront sanctionnés. Ce gouvernement accélérera encore la fin de ce pays.

Mon ami Herman Suykerbuyk a déclaré en quittant le Parlement : "Les puissants ne sont pas fidèles et ceux qui sont fidèles n'ont aucun pouvoir." Nous n'aurons de cesse de donner le pouvoir à ceux qui sont fidèles. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

M. Charles Michel (PRL-FDF) : Je regrette de devoir faire mon maiden speech à la suite d'un membre d'un parti d'extrême-droite.

Les exemples de défaillance de l'État en matière de justice se sont, ces dernières années, à ce point multipliés que la confiance des citoyens en est ébranlée. Ceux qui sont confrontés à la machine judiciaire restent abasourdis par un mode de fonctionnement qui n'a pas répondu aux mutations technologiques rapides de notre société et qui ne permet pas d'assurer convenablement la mission de service public.

Je me réjouis donc que la justice soit un axe prioritaire de la déclaration gouvernementale, dans la perspective de restaurer l'accès égal de chacun à la Justice.

L'arriéré judiciaire atteint des proportions inacceptables aboutissant au déni de justice. Je me réjouis du choix fait d'affecter des moyens matériels et humains dans certains arrondissements.

Par ailleurs, les pistes préconisées dans la déclaration doivent être mises en oeuvre : le recours à des formes alternatives de résolution de conflit doit être favorisé. Une autre piste consiste en la simplification d'un certain nombre de procédures. À cet égard, le Parlement pourrait user utilement de son pouvoir de proposer des lois.

Le caractère ésothérique du langage judiciaire représente un autre écueil. La majorité des justiciables a le sentiment que la justice utilise un langage incompréhensible. Aussi, la décision de confier à un commissaire du gouvernement la question de la simplification administrative est judicieuse.

L'égalité d'accès à la justice est également entravée par le coût souvent très élevé, découlant des procédures judiciaires, qui oblige le justiciable à renoncer à faire valoir ses prétentions. Des remèdes à cette situation seront envisagés durant cette législature.

Dans cette perspective, le recours et la généralisation de l'assurance défense en justice, voire même la mutualisation de frais de justice, devront être envisagés. Ce débat devra être posé.

De la même façon, la possibilité de faire supporter tout ou partie des frais et honoraires par la partie défaillante devra être discutée. Là aussi, l'audace devra être de mise.

Votre déclaration dessine les contours d'un État modèle, juste et efficace, qui s'inscrit dans la modernité.

Nous percevons la volonté forte et ambitieuse de votre gouvernement de restaurer l'autorité.

Vous portez les espoirs et espérances d'une grande majorité de nos concitoyens qui rêvent d'une société plus solidaire, plus libre, plus juste.

Votre projet porte en lui les germes du succès et de la réussite. C'est pourquoi, je vous apporte mon soutien le plus déterminé pour que, dans l'histoire de ce pays, le 13 juin 1999 soit considéré comme une grande victoire, celle du changement et du citoyen. *(Applaudissements sur les bancs des libéraux, des socialistes et d'Écolo-Agalev)*

M. Paul Tant (CVP) : Il a été convenu en Conférence des présidents que le gouvernement s'efforcera d'être présent en grand nombre.

Le **président** : L'accord prévoyait que les ministres concernés seraient présents lors de la discussion des matières pour lesquelles ils sont compétents.

M. Paul Tant (CVP) : Je vous donne un exemple. Le ministre de la Fonction publique n'a quasiment pas été présent alors qu'on discute constamment des matières qui le concernent.

Le **président** : J'ai remis au ministre Daems les procès-verbaux de la Conférence. Dans une certaine mesure, je dois vous donner raison.

M. Karel van Hoorebeke (VU-ID) : À juste titre, ce programme de gouvernement est attentif à l'aspect sécuritaire dans la société. Nous nous réjouissons d'entendre que M. Annemans soutient toujours le plan de sécurité de M. Verwilghen, d'autant qu'il ne dispose pas de son propre plan.

M. Bart Laeremans (VL. BLOK) : M. Annemans a parlé spécifiquement du droit relatif au sanctions pour les jeunes.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Une société sûre suppose une police et une justice qui fonctionnent bien. Par ailleurs, les problèmes doivent aussi être identifiés et discutés au niveau communal.

Il faudrait établir un inventaire des problèmes pour chaque ville et chaque commune. Cet inventaire devrait constituer une des conditions des contrats de sécurité. De

menus problèmes agaçants génèrent souvent un sentiment d'inconfort parmi la population, ce dont certains partis ne profitent que trop volontiers.

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice (*en néerlandais*) : Les troisième et cinquième chapitres, qui concernent les mesures à prendre dans les grandes villes, doivent être lus conjointement. Outre le plan de sécurité fédéral, des plans de sécurité doivent être mis en oeuvre à l'échelle locale.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Je n'ai rien à redire à cela. Cependant, cette matière ressortissant également à la compétence des Régions, une concertation doit être mise sur pied.

Les plans et contrats de sécurité ne peuvent rester lettre morte ils doivent produire des résultats.

Certes, la délinquance juvénile est mentionnée dans l'accord octopus, mais le programme du gouvernement aurait pu y être plus attentif. Il ne s'agit pourtant pas de stigmatiser la jeunesse dans son ensemble : les actes répréhensibles sont le fait de petits groupes connus contre lesquels il faut agir.

Les mesures classiques de protection de la jeunesse ne suffisent plus. Nous devons franchir le pas vers un droit pénal applicable aux jeunes. À cet effet, une concertation avec les Communautés devra être organisée. Afin de combattre efficacement la délinquance juvénile, le gouvernement doit faire appel au savoir-faire existant.

Dans le cadre de la réforme des services de police, le premier ministre respectera un calendrier précis et une évaluation budgétaire stricte. Cette réforme pourrait entrer en vigueur le 31 mars 2001. Qu'en est-il des étapes intermédiaires ? Le gouvernement précédent évoquait des répercussions budgétaires de 5 milliards. Comment ce montant a-t-il été fixé ? Même si la réforme devait coûter plus cher, elle devra être mise en oeuvre.

M. Antoine Duquesne, ministre de l'Intérieur (*en néerlandais*) : Je l'ignore, je dois faire le calcul. Je vous répondrai rapidement.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : C'est une bonne réponse, nous devons pas nous focaliser sur un montant.

Les écologistes n'ont pas été associés aux accords Octopus. Je présume qu'Agalev et Écolo seront désormais invités à participer aux travaux du groupe Octopus. Il ne suffit pas de se concerter avec le groupe de travail Octopus et les syndicats traditionnels de la police et de la gendarmerie : il faut aussi tenir compte des syndicats corporatistes et des aspirations des acteurs de terrain. Qu'advient-il du groupe de travail administratif qui n'a pas bien travaillé parce que l'on a voulu se précipiter ?

J'insiste pour que l'on évalue rapidement le fonctionnement des petits services de police au sein de la gendarmerie. Ils ne doivent pas perdre leur spécificité.

Quant aux comités P et I, leur situation est dramatique. Toutefois, la procédure de nomination pour le Comité P a été recommencée sous la législature précédente. Faudra-t-il tout recommencer depuis le début ? Les nominations interviendront-elles en septembre ? Où en est la commission d'accompagnement ?

Le président : J'ai demandé aux groupes de me communiquer le nom de leurs membres, de sorte que nous puissions parvenir à un résultat vendredi prochain au plus tard.

M. Tony Van Parys (CVP) : Il s'agit en l'espèce d'une compétence exclusive du Parlement. Il est urgent de reconstituer les comités, mais c'est nous, et non le gouvernement, qui en portons la responsabilité.

M. Karel Van Hoorebeke (VU) : Je me réfère à ce point parce qu'il en est question dans le programme gouvernemental. Le gouvernement voudra sans doute participer à la constitution de ces comités. Il faut agir très vite, car ces comités ne travaillent plus depuis des mois.

M. Duquesne a critiqué par le passé le traitement policier autonome. Celui-ci doit être soumis à une évaluation. Se traduit-il réellement en une réduction de la charge de travail des parquets et des services de police ? La police n'est pas compétente en matière de classement.

Il serait souhaitable que le ministre de la Justice élabore un plan général des choses à réaliser au sein du département. Il convient de s'atteler rapidement à une optimisation du fonctionnement de la Justice. L'arriéré s'y est à nouveau accru et cela commence dès lors à ressembler à un déni de justice. Il faut responsabiliser les juges et les magistrats.

M. Bourgeois a évoqué le rôle de l'Ordre national des avocats. Sans le joug imposé par cet ordre, nous pourrions avoir à côté de la dynamique association des barreaux flamands une tout aussi dynamique association des barreaux francophones.

Le ministre de la Justice parle à juste titre de justice rapide et de simplification du droit pénal. Allons-nous assister à la création d'une nouvelle commission Franchimont ?

M. Marc Verwilghen, ministre de la Justice (*en néerlandais*) : Il s'agit surtout d'une simplification du droit pénal spécial.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Il reste beaucoup à faire en matière de justice et de police. Les deux ministres compétents disposent d'une connaissance juridique et d'une expérience parlementaire suffisantes pour pouvoir agir rapidement. C'est ce que la population attend d'eux. C'est la seule manière de restaurer la confiance du citoyen dans la police et la justice. La VU est disposée à collaborer de manière constructive à cette opération. (*Applaudissements*)

Mme **Marie-Thérèse Coenen** (Écolo-Agalev) : Votre volonté est d'ouvrir la voie au 21^{ème} siècle avec un projet novateur. Ce tournant ne pourra se faire si on ne prend pas en compte les femmes, moitié de l'humanité qui ne participe pas pour moitié aux décisions ou au partage des richesses.

En ce qui concerne la réforme du code électoral, celle-ci permettra de mieux tenir compte du choix des électeurs et électrices sur les candidats et candidates et on pourrait penser qu'elle permettra aussi d'augmenter la représentation des femmes. Pourtant, cela ne suffira pas pour garantir l'égalité de représentation dans notre assemblée entre les hommes et les femmes. Il faut non seulement réformer le code électoral, mais encore donner un cadre positif stimulant les partis à enclencher une véritable promotion des femmes dans leurs rangs.

Par ailleurs, vous pouvez également exiger, pour toute nomination, une présentation de listes tendant à la parité.

En matière d'emploi, la question de l'égalité est transversale. Vous soulignez votre volonté d'améliorer le statut des travailleurs à temps partiel. Il serait plus juste de parler de travailleuses à temps partiel puisque 90% de ces travailleurs sont des femmes. Le Conseil d'égalité des chances entre hommes et femmes a conclu qu'il fallait revaloriser le statut du travail à temps partiel involontaire pour échapper au chômage.

Dans ce que vous appelez l'État social actif, nous constatons qu'il n'y a plus de volonté de poursuivre les chômeurs et de les rendre responsable du non-emploi. Vous voulez orienter les politiques vers la création d'emploi. De quel type d'emploi s'agit-il ?

Aujourd'hui, il existe des Gaston et des Sabine mais surtout des Sabine. Force est de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une réussite. Il sera donc important de lancer de nouvelles formules, afin d'éviter des effets pervers.

Vous avez annoncé "un système généralisé d'interruption de carrière d'un cinquième autorisé à chaque travailleur qui en fait la demande". Cette mesure, qui se veut positive, cache une menace de discrimination indirecte si on laisse faire "naturellement" les choses.

Il faudra donc accompagner cette mesure par un programme qui stimule et encourage le changement des mentalités vers un plus grand partage des tâches entre hommes et femmes ; sinon, nous arriverons à un hiatus, une société qui s'enlise dans un certain traditionalisme, alors que le gouvernement veut donner le ton du changement.

Vous manifestez le souhait de lutter contre la pauvreté. Tous les indicateurs montrent qu'après les jeunes, les familles monoparentales – c'est-à-dire celles dont le chef de famille est une femme – constituent le groupe le plus précarisé. Pour certaines de ces femmes, aux problèmes liés à la dissolution du ménage, s'ajoute celui de la perte du bénéfice des droits sociaux indirects. Vous n'abordez pas la question des droits individuels en sécurité sociale. Vous

avancez des moyens qui s'avèrent d'importants leviers : cela devrait devenir une priorité du gouvernement. Des initiatives parlementaires pourraient être prises. Je pense à la proposition de création du Fonds de créance alimentaire déposée en 1974 par Mme Hanquet, qui apporterait des solutions structurelles.

Nous souffrons d'un manque de chiffres permettant d'évaluer cette réalité sociale. Un travail pourrait être fourni dans cette optique par le ministre de l'Égalité des chances.

L'aspiration au changement exprimée le 13 juin porte également sur une politique concrète d'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Notre vigilance en la matière sera sans faille. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev, du PS, du SP, du PRL-FDF et du VLD*)

PRESIDENCE DU GROUPE SP

Le **président** : Par lettre de ce jour, le groupe SP de la Chambre m'a informé de la désignation de M. Dirk Van der Maelen en qualité de président de groupe.

Pour information

NOMINATION DE DEUX SECRETAIRES DE LA CHAMBRE

Le **président** : Je vous propose de procéder à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Dirk Van der Maelen, qui a démissionné en cette qualité.

Le groupe SP propose la candidature de M. Jan Peeters.

Pas d'observation ? (*Non*)

Conformément à l'article 11.6 de notre Règlement, je proclame dès lors M. Jan Peeters secrétaire de la Chambre des représentants.

(*Applaudissements*)

Je vous propose de procéder également à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Thierry Detienne, nommé ministre au gouvernement de la Région wallonne.

Le groupe Agalev-Écolo propose la candidature de M. Vincent Decroly.

Pas d'observation ? (*Non*)

Conformément à l'article 11.6 de notre Règlement, je proclame dès lors M. Vincent Decroly secrétaire de la Chambre des représentants.

(*Applaudissements*)

Nous allons interrompre maintenant nos travaux pendant un quart d'heure. Ensuite, nous entamerons le chapitre suivant.

– *La séance est suspendue à 17 h 02.*

– Elle est reprise à 17 h 20.

DECLARATION GOUVERNEMENTALE

DISCUSSION (Continuation)

Secteur socio-économique

Le **président** : Nous reprenons la discussion de la déclaration gouvernementale.

M. Yves Leterme (CVP) : L'accord de gouvernement est riche en promesses, il est vague, incomplet et impossible à financer. C'est notre principale critique au volet socio-économique de cet accord.

Il comporte évidemment une série de points auxquels le CVP peut adhérer sans difficulté. Mais ce qui nous heurte vraiment, ce sont les innombrables propositions qu'il sera financièrement impossible de mettre en oeuvre : tous les partenaires de la coalition ont eu tout le loisir d'apporter leurs touches personnelles. C'est à peine si on a opéré une sélection. Toutes les propositions formulées ont été acceptées.

L'accord de gouvernement est en outre vague, gratuit et incomplet. Nulle part il ne précise clairement comment les ambitions affichées par le gouvernement seront réalisées. Quelles mesures prendra-t-on exactement, quand et avec quels moyens financiers ? Il est à espérer que les réponses fournies ce soir et le budget 2000 apporteront quelques éclaircissements, par exemple en ce qui concerne les discriminations et déductions fiscales.

Le nouveau Premier ministre autorise tout le monde à exprimer ses préférences. Il a fait le nécessaire pour que chacun puisse réaliser ses objectifs. Mais une harmonie sera-t-elle possible au sein de l'équipe gouvernementale ? Et à combien de priorités absolues chacun de ses membres – je pense en particulier aux écologistes – a-t-il dû renoncer pour pouvoir faire passer un petit point qui lui tenait à coeur ? Du reste, M. Tavernier a déjà protesté hier après avoir essuyé une défaite. Comment réagit le Premier ministre ?

L'administration fiscale sera-t-elle également soumise à un audit externe ou continuera-t-elle dans la voie de la réforme où elle s'était déjà engagée sous la législature précédente ?

Pour le CVP, cet accord ambitieux est fondamentalement impossible à financer et il risque en cela de compromettre les efforts budgétaires consentis par les précédents gouvernements. Pour concrétiser tous ses projets, le gouvernement devra inévitablement renoncer à respecter le pacte de solidarité européen : quand on additionne toutes les dépenses programmées, on s'aperçoit que la norme de 6 % prévue par ce pacte ne pourra pas être atteinte. Du reste, je constate que les termes de la déclaration du gouvernement sont très prudents à propos du volet budgétaire.

re. Le financement proposé pour le solde net à financer n'augure rien de bon : le pacte de stabilité européen ne pourra plus être respecté.

Le gouvernement se démarque ainsi de la politique budgétaire prudente qui visait à anticiper l'évolution démographique.

En prévoyant de consacrer la baisse de la charge de la dette au financement des dépenses primaires, on mettra également en péril la norme de 60 %. À cela s'ajoutent les 32 milliards annuels de réductions de charges sociales. En outre, les soins de santé, la justice et la sécurité seront des postes si coûteux au cours des prochaines années que je ne vois vraiment pas où l'on ira chercher la marge de manœuvre budgétaire qu'on nous affirme avoir dégagée.

N'oubliez pas non plus que les recettes évolueront à la baisse.

Quant à l'équilibre de la sécurité sociale, je doute fortement qu'il puisse être préservé. Comme les charges sociales baisseront et que les dépenses augmenteront, je pense que l'avenir s'annonce sombre. Que nous apportera exactement le financement alternatif ?

Le volet financier et économique de l'accord à l'examen a été élaboré à la hâte et témoigne du manque d'homogénéité entre les différents partenaires de la coalition. La déclaration de gouvernement comporte certes un passage – bref, mais important – qui précise que la mise en oeuvre concrète d'une série de mesures requiert une marge de manœuvre budgétaire. Les véritables négociations gouvernementales ne débiteront donc qu'au moment de la confection du premier budget. À moins que – seule solution de rechange possible – le nouveau gouvernement ne s'écarte de l'orthodoxie budgétaire respectée par les équipes précédentes, au risque d'exposer notre pays à de dangereuses dérives budgétaires. Le CVP jouera pleinement le rôle d'opposition, dans lequel il a été repoussé, pour empêcher à tout prix que notre pays soit entraîné dans une telle aventure. (*Applaudissements sur les bancs du CVP, du PSC et du Vlaams Blok*)

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Tout n'est pas mauvais dans le volet social de l'accord du gouvernement.

Il y a même des choses excellentes. Ainsi, le rapport reprend la – déjà ancienne – proposition du PSC de faire bénéficier les chômeurs acceptant un emploi d'une période transitoire pendant laquelle ils continuent à bénéficier des avantages liés à ce statut. Il reprend aussi le système d'interruption de carrière d'un cinquième temps pour réaménager le temps de travail, déjà préconisé par le PSC.

Il y a aussi de bonnes choses dans ce rapport. Ce sont le rappel, l'exécution ou la continuation de la politique du gouvernement précédent. Évidemment, tout cela était déjà en train et souvent plus précis.

En outre, il y a des propositions dont la contradiction interne est assez étonnante. Ainsi, la mesure de lutte contre

le travail au noir prévoit des crédits d'impôt octroyés "pour autant que cela ne grève pas le budget"... ce qui paraît évidemment irréalisable. En matière de modernisation des entreprises publiques, vous parlez de la valorisation importante de l'actif de ces sociétés que celle-ci entraînera. On a beaucoup ironisé du côté libéral sur l'expression "consolidation stratégique" qui signifiait "privatisation". Ce terme se traduit donc désormais par "modernisation".

Le gouvernement a, en la matière, trois credo : l'effet d'annonce, pour les mesures déjà réalisées ; l'effet moderne, pour les renoncements idéologiques et l'effet retour. Ce dernier est votre pierre philosophale : vous allez percevoir moins et dépenser plus. Cela ne creuse pas le trou, parce qu'il y a l'effet retour. Votre attitude est tout le contraire de celle des gouvernements précédents qui, avec le respect de la norme de surplus primaire, ont voulu créer des marges en s'appuyant sur des réalités. Vous appliquez, Monsieur le premier ministre, quatre principes chers aux vendeurs de voitures d'occasion : dire au client que s'il achète, il sera un homme nouveau ; repeindre la voiture dans des couleurs nouvelles et les présenter comme élément essentiel ; parler beaucoup de neuf, surtout si la voiture est classique, et enfin, lorsque le client s'inquiète de la consommation du véhicule, attirer son attention sur des gadgets et dire que le coût est un problème que l'on abordera dans les années à venir.

Au sujet du chapitre de la sécurité sociale, je me réjouis de constater que vous avez compris que, contrairement à ce que vous prétendiez antérieurement, il est possible de dépasser l'opposition entre un modèle qui stimule surtout la croissance et l'emploi et un modèle dont le point de départ est la protection sociale. Vous avez découvert l'économie sociale de marché, construite avec succès par des démocrates-chrétiens et socialistes depuis la fin de la guerre : proficiat !

Je n'insisterai pas sur les déclarations de bonnes intentions que contiennent les pages 24 et 27 de votre programme ; qui ne peut souscrire à un programme comprenant le maintien de la sécurité sociale et de ses principes, le maintien de la pension légale et de soins de santé accessibles et de qualité, les améliorations sociales et la réponse à de nouveaux besoins sociaux et le financement assuré ?

J'aurais pu me contenter de m'interroger sur les moyens d'action que vous allez mettre en oeuvre car les engagements restent très peu précis. Je pourrais aussi me contenter d'"épingler les silences".

C'est là un bel exemple d'une façon différente de faire de la politique. Nous avons annoncé que la norme de croissance serait de 1,5%. Vous annoncez que vous allez la porter à 2,5%. Or, en raison des facteurs exogènes, le taux de croissance en termes réels a été de 3,4%. Vous ne parlez pas de ces facteurs exogènes. Cela permet à chacun d'avoir sa propre interprétation.

Si on ne tient pas compte des facteurs exogènes, il s'agit bien d'une réduction de 3,4 à 2,5%. Si on les inclut, c'est en fait une augmentation de 4,4% par an. Se repose alors le problème des moyens et du mythe de l'effet retour.

C'est un manque de courage de taire certains problèmes, tels celui des pensions publiques auquel on nous reprochait de ne pas oser toucher. Je pourrais retourner le compliment.

Ceci dit, j'ai été surpris par l'expression qu'est la notion "d'État social actif", que ne je comprends pas, mais je vais tenter de m'informer.

Je lis donc que le gouvernement a la volonté de développer un État social actif. Cependant, il ne suffit pas de garantir de faibles revenus pour transformer les personnes aidées en citoyens à part entière. L'approche actuelle offre trop peu de perspectives tant au niveau financier que social.

Si je comprends bien les socialistes, leurs ministres successifs des Affaires sociales ont échoué dans leur mission car ils ont suivi une approche négative, en se contentant de combattre la paupérisation et l'insécurité sociale par des allocations.

Alors que jusqu'ici, notre modèle, c'était une sécurité sociale garantissant les revenus, ne sommes-nous pas là en plein dans un double langage ?

Quant au SP, il n'a pas non plus accolé le mot "actif" à la protection sociale dans son programme. Il a plutôt reproché au VLD de ne pas avoir changé sa philosophie en matière de sécurité sociale depuis sa fondation.

À gauche donc, personne n'a jamais concilié l'état social avec cette motion d'activité, plaine de sous-entendus.

C'est d'autant plus dommage que le dixième rapport du Pnud sur le développement humain vient de féliciter la Belgique pour avoir réussi à convertir son revenu national ou bien-être pour sa population.

À travers une sécurité sociale passive ?

Ensuite, j'ai consulté le programme Écolo sur Internet.

Or, Écolo a comprimé son programme et il n'y a eu rien à en tirer.

Quant aux libéraux, généralement prolixes sur l'activation et sur la modernisation de la sécurité sociale, ils se prononçaient pour des solutions modernes. Cela signifie que tout ce qu'a écrit le premier ministre avant sa déclaration gouvernementale est devenu obsolète. Neuf et moderne, Guy Verhofstadt n'a plus rien à voir avec les thèses qu'il développait du temps où on l'appelait "Baby Thatcher".

Il est devenu maintenant un condensé de Baby Blair, Baby Schroeder et Baby Koch, ce qui permet d'apprécier le mot "État social actif" comme un mot nouveau, un défi majeur où il ne s'agit pas tant de lutter contre l'exclusion et le chômage de manière passive et palliative que de ma-

nière active et préventive. Vous allez me dire comment, à part enfoncer les portes ouvertes, il faut traduire ce passage de votre déclaration.

J'ai été voir du côté du PRL et de son manifeste si je pouvais trouver une explication à l'État social actif. Là, ce qu'est important, c'est l'efficacité réelle des prestations sociales, la sécurité sociale moderne devant se fonder sur la sélectivité des avantages octroyés.

Le libéralisme social c'est, à la différence des socialistes et des démocrates-chrétiens, la fin de l'État passif providence et la réévaluation des 1.600 milliards des prestations sociales dont l'efficacité n'est qu'apparente.

Est-ce cela l'État social actif ? Mais alors que fait-on dans cette galère ?

Je n'ai pas confiance dans votre arc-en-ciel. c'est un phénomène purement virtuel que vous nous proposez. (*Applaudissements sur les bancs PSC et CVP*)

M. Filip Anthuenis (VLD) : Déjà, le chapitre consacré à l'emploi rompt avec les habitudes du passé. On privilégie aujourd'hui l'État social actif. Le travail apporte en effet une sécurité sociale globale d'une qualité supérieure à celle que peut offrir une allocation. Les conditions à remplir sont toutefois d'offrir du travail aux gens, qu'ils aient la volonté de travailler et qu'ils soient rémunérés pour le travail accompli. Nous devons par ailleurs offrir des garanties quant à l'amélioration de la qualité du travail et de la qualité de vie. Les pouvoirs publics doivent dès lors créer un climat économique positif.

À cet égard, il convient d'envisager en premier lieu la diminution des charges salariales qui atteignent quelque 32.000 francs par travailleur. Cette initiative doit inciter les employeurs à engager du personnel supplémentaire. Si cette mesure est couronnée de succès, une seconde diminution des charges sera réalisée. Le système de sécurité sociale pourra ainsi être maintenu. Nous visons aussi à assainir les multiples plans pour l'emploi. L'État social actif permettra de mesurer la volonté des chômeurs de travailler. Les emplois doivent aussi être lucratifs. Les travailleurs doivent être remotivés au travail. Nous nous pencherons sur les pièges du chômage et il importe de récompenser les travailleurs par le biais de participations aux bénéfices. En cette matière, les entreprises réclament des mesures et de nombreux travailleurs sont favorables à ce système. Trop souvent, la flexibilité a été interprétée comme un avantage accordé à l'employeur mais il s'avère que de nombreux travailleurs aussi souhaitent une plus grande flexibilité. L'instauration linéaire de la semaine des quatre jours n'est évidemment pas réaliste.

La réduction du temps de travail sur une base volontaire peut emporter notre adhésion, pour autant que l'on s'oriente vers la conclusion d'accords entre employeurs et travailleurs.

Je partage l'avis du premier ministre lorsqu'il affirme que la création d'emplois constitue la meilleure voie pour garantir le financement de la sécurité sociale et des pensions. Je suis convaincu que nous disposons d'une marge de manœuvre pour augmenter les pensions correspondant aux salaires les plus bas et les pensions des indépendants et les amener à un niveau raisonnable. Nous plaçons donc fermement pour une généralisation du deuxième pilier des pensions : les formules de pension complémentaire, en dehors de la norme salariale, offrent d'intéressantes possibilités aux travailleurs et aux employeurs.

Malgré les lois-programme sociales que nous avons connues d'année en année, le secteur des soins de santé est confronté à une situation désastreuse. Parfois, le système ne parvient plus à financer les soins pour les plus faibles d'entre nous. Il s'impose, dès lors, de livrer à un délicat exercice d'équilibre entre besoins et moyens. Fort heureusement, le nouveau gouvernement prend pour point de départ une norme de croissance réaliste de 2,5 %.

Dans le secteur des soins de santé, la gestion valable et efficace dont la coalition arc-en-ciel fait son credo ne pourra être menée à bien le rôle des différents acteurs est bien délimité, s'il y a une transparence financière, si "l'échelonnement" peut s'effectuer au niveau le plus approprié et si un financement des pathologies est instauré.

Le dialogue avec les différents acteurs des soins de santé est relancé. Je m'en réjouis. Le gouvernement a également décidé de moderniser les procédures décisionnelles lourdes et lentes dans les différentes administrations. Il faut repenser le rôle de l'autorité publique. Nos ambitions ne peuvent se limiter à la maîtrise du budget et au paiement des factures auxquelles nous devons faire face.

Il est souhaitable que les soins de santé soient gérés sur la base de données incontestables. Les divers systèmes informatiques devraient permettre une telle gestion.

Il faut prévoir une évaluation constante de l'utilité et de l'efficacité de toutes les prestations. Il faut supprimer les prestations obsolètes. Ainsi, les technologies nouvelles pourront être intégrées dans notre système de santé.

L'échelonnement, axé sur le généraliste, est de nature à empêcher le shopping médical. Il est également susceptible de limiter le recours excessif aux spécialistes et d'améliorer les relations entre l'hôpital de jour, l'hôpital régional et l'hôpital universitaire. On en parle depuis quarante ans, il est temps que nous nous y attelions.

Le financement des pathologies a pour finalité d'instaurer un financement unique pour une affection identique. Si ce mode de financement occupait une plus grande place dans le financement des hôpitaux, cela pourrait avoir pour effet de reléguer au second plan les controverses sur la surconsommation dans certaines provinces, certains hôpitaux ou l'une ou l'autre région du pays.

Le groupe VLD considère que le volet socio-économique de la déclaration du gouvernement reflète parfaitement

ses aspirations. Je félicite le Premier ministre de la rapidité avec laquelle il a constitué son équipe et des objectifs dont il annonce la réalisation dans cette déclaration. (*Applaudissements*)

M. Jean-Marc Delizée (PS) : La relance de l'emploi constitue une des lignes de force du programme gouvernemental.

Les socialistes francophones sont conscients que l'augmentation du taux d'activité passe par une réduction accrue des charges grevant le facteur humain. Mais nous ne transigerons pas sur l'exigence du maintien de l'équilibre budgétaire de la sécurité sociale. Il faut aussi que l'abaissement du coût du travail soit réellement mis au service de la création de nouveaux emplois.

Quant à la réduction du temps de travail, il faut déclencher une dynamique dans les entreprises pour étendre la réduction à plusieurs secteurs d'activité. La semaine des quatre jours, que la majorité entend soutenir, créera un cadre où les travailleurs pourront aménager leur temps libre et leur temps de travail.

Pour nous, l'objectif de la formule reste l'intégration et la valorisation d'une certaine flexibilité avec des contreparties sur la durée du travail.

Si l'on veut aborder ces deux objectifs avec réalisme, il faut une organisation décentralisée des négociations collectives. À cette fin, il faudra dégager des voies d'accès pour la négociation sectorielle dans le but d'éviter l'apparition d'un monde du travail "à plusieurs vitesses", sans contrepois collectif puissant.

Éliminer les "pièges du chômage" qui incitent les sans-emploi à refuser un emploi au salaire net à peine supérieur à leurs allocations sera un défi majeur de la politique de l'emploi sous cette législation.

Ce sera un travail de longue haleine exigeant du doigté et beaucoup de prudence. En effet, au fil des ans, la réglementation du chômage – et des variables entraînant la non-participation au processus du travail – est devenue si complexe que des mesures précipitées risqueraient de produire de nouveaux mécanismes pervers.

L'augmentation du revenu net disponible du travailleur doit passer par la voie fiscale, la réduction des cotisations sociales personnelles pouvant remettre en cause la technique du déplafonnement salarial.

Ce débat ne doit pas véhiculer l'idée que les chômeurs sont responsables de leur situation : celui qui n'a pas de travail subit un effet structurel. Il faut des mesures positives encourageant le travail et non des dispositifs bureaucratiques qui embrigaderaient les moins qualifiés dans des filières conduisant à des activités préjugées "adéquates et suffisantes".

Quant à la réinsertion socio-professionnelle dans les CPAS, s'il faut un incitant financier significatif pour les

minimisés, il faut aussi construire des ponts entre les emplois "article 60" et les autres dispositifs de remise au travail pour que les efforts accomplis ne se réduisent pas à un simple droit au chômage.

Le souci d'accorder, endéans les six mois, un premier emploi à tous les jeunes qui sortent de l'école, ainsi que la formation des demandeurs d'emploi, sont des aspects importants du programme du gouvernement.

La formule "stage des jeunes" est une piste à approfondir et à intégrer dans un dispositif plus audacieux.

Il faut que toutes les entreprises engagent leur quota de stagiaire, comme le prévoit la loi actuelle.

En ce qui concerne la formation, les entreprises doivent agir elles-mêmes en coopérant mieux avec l'enseignement et en acceptant d'assurer directement et systématiquement certaines formations ou recyclages ; cela est indispensable si elles veulent accroître l'offre de travail qualifié.

Le débat sur la formation doit prendre en compte les besoins du marché du travail.

En conclusion, j'insisterai sur la fonction d'insertion sociale de l'emploi.

Le gouvernement entend promouvoir et développer l'emploi de proximité dans des secteurs à vocation marchande et non marchande, ainsi que dans celui de l'économie sociale, par le biais de "l'activation des allocations de chômage et du minimex".

La politique de l'emploi doit aboutir à proposer au chômeur un statut durable, garantissant les droits du travailleur, tant en matière de relations de travail qu'en matière de sécurité sociale.

Dans cette optique, il faudra créer de vrais emplois durables. Il faudra se concerter avec les Régions les plus à même de déterminer les secteurs qui pourraient bénéficier de cette activation. Quant aux partenaires sociaux, ils doivent rester des acteurs privilégiés.

La Belgique doit continuer sa collaboration à la concrétisation du Pacte européen sur l'emploi.

Le groupe PS se félicite par ailleurs de l'encadrement que le gouvernement souhaite mettre en place pour éviter faillites ou liquidations de PME et de la volonté de doter les indépendants d'un statut social adéquat.

J'en arrive à la fiscalité. Il faudra non seulement rééquilibrer les prélèvements d'impôts, mais aussi conserver les principes de progressivité et de capacité contributive.

À propos de la poursuite de l'indexation des barèmes fiscaux et de l'élimination des différences de traitement entre couples mariés ou non, je souligne que l'élimination de ces différences de traitement ne devra pas s'opérer unilatéralement, ce qui exige d'avancer dans la reconnaissance des situations de couples non-mariés et de donner un

contenu juridique étendu à ce choix de vie commune ; en outre, il importera de conserver au profit des contribuables isolés, un sort fiscal favorable pour tenir compte de leur capacité contributive amoindrie, notamment lorsque cette situation est couplée avec la présence d'enfants.

Le gouvernement et la nouvelle majorité ont la volonté de rechercher des formes alternatives de financement de la sécurité sociale. À cet égard, je relève qu'en Grande-Bretagne, une taxe CO₂ énergie a été instaurée, qui frappe uniquement les entreprises ; son produit est affecté aux réductions des cotisations sociales accordées par ailleurs. Ce mécanisme redistributif inter-entreprise est séduisant à plusieurs égards, car il mêle préoccupations environnementales, développement, emploi et solidarité en économie. Il mérite que l'on y réfléchisse.

Nous sommes satisfaits de l'intention de favoriser l'autofinancement des petites entreprises.

Il nous semble aussi opportun de réfléchir à l'élaboration d'un régime fiscal spécifique aux sociétés d'économie sociale.

Dans le cadre de l'intégration de la dimension mobilité dans notre fiscalité, il faudrait imposer davantage l'utilisation que l'acquisition des véhicules privés.

Bref, je regrette que, nulle part dans le programme qui nous a été présenté, on ne parle de lutte contre la fraude fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts. Nous sommes tous, ici, conscients de l'ampleur économique du phénomène de la fraude fiscale en Belgique. Ne pas déclarer que l'on souhaite poursuivre les efforts est difficilement compréhensible.

Dans ce domaine, nous continuerons nos efforts pour limiter les méfaits de ce fléau porteur de flagrantes inégalités.

Ne pas s'attacher à un meilleur recouvrement de l'impôt, c'est se priver de montants considérables qui seront pourtant les bienvenus lorsqu'il s'agira d'accélérer le financement des réformes projetées. Là aussi, nous serons attentifs à l'action du ministre des Finances et aux résultats obtenus.

Le gouvernement souhaite que l'ensemble des dispositions que j'ai évoquées se réalisant dans le respect du pacte de stabilité. C'est une bonne chose.

C'est à la lucidité des choix opérés dans l'allocation de ces marges que l'on mesurera la capacité de ce gouvernement à prendre en compte le message délivré par les citoyens.

Le débat sur la sécurité sociale est un débat de société. Il est éthique parce qu'il nous amène à réfléchir sur notre vision de l'homme.

La sécurité sociale est aussi un choix collectif visant à empêcher l'isolement et la précarité sociale.

Le groupe socialiste constate avec grande satisfaction que le gouvernement entend respecter les fondements de notre assurance sociale.

La rationalisation de la sécurité sociale doit conduire à plus d'efficacité mais, en aucun cas, à un rationnement. L'optimisation de la gestion globale de la sécurité sociale nous réjouit.

Aucune politique sociale ne peut se compromettre dans l'immobilisme. L'ensemble doit être adapté pour épouser les réalités, faute de quoi il perdrait en équité, en légitimité et en efficacité, voire deviendrait nuisible s'il enferme les travailleurs dans la pauvreté et le chômage.

C'est en cela que la notion d'"État social actif" prend tout son sens.

La situation budgétaire de l'assurance soins de santé reste la plus préoccupante. La confrontation des moyens réclamés et des ressources disponibles est encadrée par une norme de croissance trop contraignante. Les socialistes ont accepté cette dernière comme un mal nécessaire pour répondre au plan de convergence européen.

Aujourd'hui, son maintien doit contribuer à l'émergence d'un consensus autour d'un projet d'avenir performant et solidaire, qui appellera la coopération d'acteurs responsables.

Le gouvernement a compris que la norme budgétaire est intenable. Des besoins nouveaux apparaissent et une pression, à terme insupportable, s'exerce sur l'ensemble du système. La norme sera relevée d'un pour-cent.

Les réformes mises en oeuvre par Mme Magda De Galan pour accroître l'accessibilité de tous aux soins ont produit des effets rapides et non négligeables. Mais les difficultés rencontrées par nombre de ménages pour faire face au coût de la maladie restent préoccupantes et appellent une réponse sous forme d'aides ou d'avantages financiers.

Pour les patients chroniques incapables de supporter le coût de leur traitement, plusieurs niveaux progressifs d'intervention pourraient être étudiés.

Enfin, des contributions personnelles trop élevées conduisent beaucoup de personnes à différer les soins élémentaires, avec des conséquences à terme incontrôlables. Il faut s'interroger sur l'intérêt de réduire les tickets modérateurs.

La revalorisation de la médecine de première ligne n'a reçu, jusqu'ici, que des réponses partielles. Or, elle remplit des fonctions essentielles, notamment de synthèse des données. La tenue d'un dossier médical centralisé pourrait être considérée comme la base d'un échelonnement.

L'instauration d'une assurance autonome est l'une des revendications essentielles des socialistes. Nous espérons que le dialogue que le gouvernement projette de mener avec les Communautés portera ses fruits.

En matière de régime légal de retraite, le défi qui se pose aux pays industrialisés est l'accompagnement des évolutions sociales et démographiques. L'adaptation du régime des retraites doit lui permettre de continuer à respecter les principes qui ont guidé la construction de notre sécurité sociale.

Je pense particulièrement à une réelle liaison au bien-être et au relèvement des plafonds de rémunération. La priorité absolue doit être donnée aux systèmes publics, financés par la technique de la répartition. Les systèmes de pensions complémentaires par capitalisation ne peuvent être considérés comme une alternative.

Il va sans dire que l'emploi et la réduction de la dette publique sont la meilleure garantie de la pérennité des régimes de pension.

Le groupe socialiste prend acte de la volonté du gouvernement de moderniser la sécurité sociale tout en garantissant les équilibres actuels et son financement à long terme.

La voie vers le XXI^e siècle confirme nos valeurs de justice et notre volonté de maintenir la cohésion sociale. (*Applaudissements sur les bancs du PS, du SP, d'Écolo-Agalev, du PRL-FDF et du VLD*)

M. Koen Bultinck (VL.BLOK) : Le chapitre socio-économique demeure vague et ne comporte que peu d'éléments concrets. Le Vlaams Blok est partisan de l'indépendance économique qui devrait permettre de créer plus de bien-être. Aucune politique économique efficace n'est d'ailleurs pas envisageable dans le cadre belge. Il s'agit là d'une opinion déjà diffusée par le livre du congrès du VLD "Fundamenten voor verandering". Les libéraux revoient leur orientation et il n'est plus question d'autonomie fiscale.

En janvier, le VLD évoquait encore une diminution des charges salariales à concurrence de 200 milliards. L'accord de gouvernement est beaucoup moins ambitieux et n'annonce qu'une diminution de 80 milliards par an à partir d'avril 2000. La mesure serait éventuellement prolongée en 2001. Je ne puis m'imaginer que la situation économique ait soudainement changé à ce point. La diminution des impôts promise sera-t-elle réalisée ? La question mérite d'autant plus d'être posée que ce n'est pas Rik Daems mais Johan Vande Lanotte qui gèrera cette matière.

Au niveau économique aussi, la Belgique est devenue un pays ingérable. L'ampleur de l'opposition entre le nord et le sud est devenue trop grande. La situation économique wallonne est le fruit d'une gestion socialiste étatique alors que la Flandre a assaini et économisé. La situation de la Flandre serait bien meilleure si elle n'était pas liée à la Wallonie. Le CVP et le SP ont omis de tirer les conclusions, le VLD actuellement.

L'on s'était engagé à moderniser la sécurité sociale et à dégager les moyens nécessaires à cet effet. Ces mesures

ont cependant un prix. Il est clair que l'on ne touchera pas aux transferts, qui représentent des milliards de francs. Rien que dans le secteur de la sécurité sociale, ils s'élèvent chaque année à 120 milliards de francs. Il ressort du quatrième rapport de la commission Jadot que les différences de consommation médicale entre le nord et le sud du pays sont restées les mêmes.

Pour ces raisons, la scission de la sécurité sociale, qui permettrait une responsabilisation des entités fédérées, s'impose. Par ailleurs, cette scission marquerait également la fin du morcellement des compétences. Enfin, il est également illogique que la Flandre soit autorisée à mener sa propre politique en matière d'emploi, sans disposer des leviers fiscaux nécessaires à la mise en place d'une telle politique.

À propos de la scission partielle de la sécurité sociale, la Flandre avait pourtant vu naître un consensus mais, en échange de portefeuilles ministériels, les partis de la majorité ont mis une sourdine à leurs principes. Il subsiste un paradoxe en matière de revenus. La solidarité n'est pas transparente et le VLD a choisi de se taire. Les libéraux ont perdu toute crédibilité. Le Vlaams Blok ne manquera pas d'expliquer cette situation aux électeurs.

Le SP avait également annoncé son intention de s'attaquer aux distorsions étrangères à la solidarité. À présent, ce thème est devenu tabou. Le SP refuse d'opter en faveur d'une politique flamande dynamique.

Les écologistes d'Agalev n'ont jamais défendu les intérêts flamands avec beaucoup de zèle : ces verts teintés de rouge tenaient absolument à engranger quelques strapons. Les partis traditionnels n'en feront qu'une bouchée.

La VU estime elle aussi qu'un maroquin gouvernemental est plus important que la défense des principes flamands. Le Vlaams Blok est prêt à accueillir en son sein les derniers nationalistes flamands que compte encore la VU. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

Pour mon parti, la scission de la sécurité sociale est un point fondamental. Nous ne sommes pas les fossoyeurs de la sécurité sociale, comme certains le prétendent avec malveillance. Ce que nous voulons en revanche, c'est que les Flamands puissent décider eux-mêmes en toute autonomie de la façon d'organiser leur sécurité sociale.

En matière de pensions, l'accord du gouvernement est empreint de l'immobilisme. Qu'est-il advenu du projet libéral de privatiser tout le secteur des pensions ? Cela dit, l'augmentation des pensions les plus modestes est une bonne mesure à nos yeux. S'agissant des allocations familiales, l'accord ne prévoit absolument rien. Dans ce domaine, les indépendants sont aussi fortement discriminés. Les libéraux les laisseront-ils choir ?

Le VLD s'est allié au parti de la corruption, le PS. Est-ce cela ce que M. Verhofstadt entend par rénovation ? Le Vlaams Blok en a plus qu'assez de cette dictature du PS et mènera donc une opposition impitoyable, jusqu'à ce qu'il

soit mis fin à la farce belge de 1830. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Jean-Pierre Viseur (Écolo-Agalev) : Ce n'est pas parce que les Verts sont dans la majorité que nous allons manier la langue de bois.

N'attendez pas de moi que je déclare que l'accord gouvernemental est tout à fait satisfaisant. Il ne l'est ni à mes yeux ni à ceux de nombreux autres membres ou sympathisants d'Écolo.

Il y a évidemment beaucoup d'aspects positifs et un nombre important de points de notre programme se retrouvent dans le programme du gouvernement. Je pense notamment à l'accroissement du Maribel social, l'engagement de fournir un premier emploi aux jeunes dans les six mois de leur sortie d'école, le soutien aux PME, l'intégration du concept d'éco-fiscalité, le crédit d'impôt, la lutte contre la criminalité en col blanc, une véritable politique de mobilité, ...

La liste est loin d'être complète. Ceci dit, je ne peux pas passer sous silence mon sentiment que les autres partis présents dans la négociation se sont tout spécialement attachés à ce que nous n'obtenions que des avancées nulles ou faibles sur les dossiers dans lesquels nous étions mis en évidence au cours de la précédente législature.

Ainsi, les ALE, les visites domiciliaires, l'individualisation des droits sociaux, la réduction du temps de travail, ...

Notre participation au gouvernement n'a évidemment pas modifié nos convictions fondamentales sur ces sujets. Même si notre point de vue ne se reflète qu'insuffisamment dans l'action gouvernementale, le travail de contagion culturelle ne s'arrêtera pas.

À titre personnel, je suis particulièrement insatisfait du chapitre fiscalité, où nous ne retrouvons pas la lutte contre la fraude fiscale, le démantèlement de privilèges fiscaux, la fiscalité des intercommunales mixtes, le cadastre des patrimoines. L Tout au plus parle-t-on "d'un meilleur établissement et d'une meilleure perception de l'impôt", mais ceci uniquement pour les personnes physiques et pas pour les sociétés.

Malgré cela, j'estime que notre parti a eu raison de décider de participer au pouvoir au niveau fédéral. Certes, nous prenons des risques, mais ceux qui vous voyaient demeurer toujours au balcon sauront maintenant qu'ils se trompaient.

Il n'y a pas de politique sans risque et ce n'est pas notre intérêt qui est primordial dans cette affaire.

Nos partis ne sont que des outils au service du combat de l'écologie politique et au service de nos concitoyens.

Notre présence au gouvernement fera avancer la cause de l'écologie politique, parce que l'écologie n'a pas de frontière et surtout pas de frontière linguistique. De plus, notre action au niveau fédéral renforcera celle menée par

nos collègues au niveau des Régions et des Communautés. De même, nos ministres renforceront le pôle vert au niveau européen.

Ceci dit, c'est surtout l'intérêt de nos concitoyens qu'il y ait des ministres écologistes. En effet, qu'auraient-ils gagné à ce que le gouvernement soit entièrement aux mains des deux familles politiques traditionnelles ?

Écolo et Agalev avaient le devoir de renforcer un véritable pôle de gauche, dont l'attention ira aux plus déshérités de notre société et à ceux qu'elle a exclus.

Nous veillerons sans relâche à résorber des inégalités plutôt qu'à les laisser s'accroître, comme c'est le cas "naturellement" dans cette société d'individualisme et de concurrence exacerbée.

J'accorderai donc ma confiance au gouvernement, dans la mesure où il s'efforcera de freiner l'accroissement de ce fossé. Si grâce à nos ministres quelques milliers de nos concitoyens évitent le chômage, le surendettement ou l'exclusion, ils n'auront pas participé pour rien.

Il ne s'agit pourtant pas d'une confiance aveugle et inconditionnelle ; il s'agira d'une confiance sous réserve d'inventaire, sous condition que l'aile gauche du gouvernement ait un réel espace d'initiative et d'action.

Je souhaite bon courage et bon vent au gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Eric van Weddingen (PRL-FDF) : J'ai eu l'occasion de lire de nombreuses déclarations gouvernementales, mais c'est la première fois que j'y retrouve affirmée comme une des conditions de l'action du gouvernement une baisse continue de la pression fiscale et parafiscale tout au long de la législature. J'attendais cela depuis longtemps.

Vous proposez une réforme de la fiscalité favorable à l'emploi et à l'environnement. Quand on sait que le surcroît de prélèvement est beaucoup plus important que dans les pays voisins, c'est une nécessité urgente. Avec une pression fiscale et parafiscale sur les personnes physiques, qui atteint 53% en Belgique contre 45% en France et aux Pays-Bas, 32% au Royaume-Uni et 31% aux États-Unis, qui pourrait contester que la création d'emplois puisse être entravée dans notre pays et qu'il faille réagir ?

Vous nous proposez une mesure concrète et immédiate : la réindexation de l'IPP à partir de 1999. Je me souviens de la loi Grootjans de 1986 qui instaurait le principe de l'indexation des barèmes fiscaux, un principe d'équité. Hélas, deux ans plus tard, on en suspendait les effets. Cette réindexation de l'IPP est peut être la mesure fiscale la plus importante que l'on puisse prendre, à savoir la fin du seul impôt non voté dans ce Parlement.

Le texte de l'accord propose une réindexation pour 1999, mais il ne précise pas si elle s'applique à l'exercice d'imposition ou à l'année des revenus.

La suppression de l'impôt complémentaire de crise, en commençant par les revenus les plus bas, va soulager les petits pensionnés.

Il n'y aurait aucune mesure concrète dans ce chapitre ? Ces deux mesures sont très importantes.

Vous proposez une réforme de l'IPP. La dernière, de 1988, a été préparée par le commissaires royaux à la réforme de la fiscalité.

Cette réforme avait déjà restructuré les taux, supprimé les taux prohibitifs et surtout instauré le décumul intégral des revenus des époux.

M. Poncelet a dit que, faute de date limite, le gouvernement ferait sa réforme tout à fait en fin de législature pour s'en servir comme argument électoral.

Une telle réforme prend du temps et le gouvernement mettra celle-ci en oeuvre bien avant la fin de la législature.

Le texte de l'accord, très précis, définit des axes tels que la limitation du nombre de barèmes, l'augmentation du minimum de revenu imposable, le regroupement de possibilités de déduction dans un certain nombre de catégories forfaitaires. Nous serons vigilants sur la mise en oeuvre de cette dernière mesure qui, en fonction sa conception, pourrait se révéler très positive. Le quatrième axe vise à améliorer le régime fiscal des revenus de complément, où des disparités existent bel et bien.

Le principe de la neutralité fiscale vis-à-vis des choix de vie est un principe qu'il est indispensable d'approfondir, en même temps que la suppression des discriminations entre les couples mariés ou non-mariés, les isolés, ... Nous veillerons à une entière équité en ce domaine.

Par ailleurs, le gouvernement veillera à une simplification de la déclaration fiscale pour une meilleure perception. J'ai rarement vu une déclaration gouvernementale aussi précise sur le sujet.

L'impôt des sociétés n'est pas oublié non plus.

Le gouvernement veut s'intéresser au statut fiscal des PME, surtout des plus petites, très créatrices d'emploi. Le système fiscal qui leur est appliqué est inadapté car le taux d'impôt sur leurs bénéfices est largement supérieur à celui appliqué aux grandes entreprises.

L'accord prévoit aussi de remédier au problème d'accès des PME aux capitaux, en les aidant à constituer des fonds propres.

J'applaudis aussi à l'abaissement de la TVA des services à haute intensité de main-d'oeuvre en vue de lutter contre le travail au noir.

On a aussi parlé d'une fiscalité favorable à l'environnement par l'introduction des co-déductions en matière de TVA et d'accises pour stimuler une production et une consommation plus écologiques.

Certes, il y aura aussi des prélèvements, mais certaines normes de ceux-ci seront compensés par une réduction de l'impôt sur le travail.

Si le gouvernement parvient à respecter ces deux principes, je deviendrai un partisan fervent de l'éco-fiscalité. Restent les revenus autres que ceux du travail. Selon les propositions gouvernementales, la taxation des revenus du capital passe par l'harmonisation européenne.

L'augmentation des recettes qui en résulterait serait affectée à la réduction des charges sur le travail. L'harmonisation fiscale ne peut, en aucun cas, augmenter la pression fiscale globale. Ce sont là autant de points positifs.

Le chapitre fiscal est un excellent chapitre de votre déclaration. Le fait que la CSC vous ait donné zéro sur vingt perd toute crédibilité dans sa critique ; pourquoi une réaction aussi excessive ? Ne faut-il pas en trouver l'origine dans deux syndromes : la fraude fiscale et l'impôt sur la fortune ?

La fraude fiscale existe et elle est importante, comme partout. Elle est choquante d'un point de vue éthique et susceptibles d'engendrer la concurrence déloyale.

Une perception correcte de l'impôt est une nécessité que nul ne conteste. Mais, au cours des législatures précédentes, on a toujours dû constater un volume de dizaines de milliards de fraude fiscale. La présente déclaration innove en proposant des mesures ponctuelles de nature à contrer la tendance à la fraude en prévoyant, par exemple, que les services à domicile et aux personnes peuvent être déductibles ; mais aussi en adoptant une philosophie générale différente permettant à chacun de profiter des fruits de son travail. C'est là le meilleur outil anti-fraude.

C'est par la réforme de l'IPP, de l'impôt des sociétés, de l'harmonisation européenne que la dissuasion de fraude interviendra. Bien sûr, il faudra encore surveiller les fraudeurs.

Je partage le point de vue de M. Van der Maelen sur la déduction fiscale.

M. Tavernier m'a inquiété en parlant de déposer des propositions contre lesquelles d'autres pourraient déposer des contre-propositions. Cette déclaration gouvernementale est symbiotique et il serait navrant de revenir à des pratiques d'antan.

Quant au CVP, j'ai relevé qu'il comptait pratiquer une opposition constructive. Sur le chapitre fiscal, je suis convaincu qu'il participera positivement aux réformes et que M. Eyskens ne s'opposera pas aux excellentes mesures que M. Reynders ne manquera pas de nous proposer.

Enfin, il y a le mythe de l'impôt sur la fortune dont M. Poncelet s'est étonné de ne pas retrouver mention dans la déclaration gouvernementale.

Sous le qualificatif pompeux d'impôt sur la fortune, on vise en fait le plus souvent le fruit d'une épargne déjà largement taxée au moment de sa constitution. Et surtout, l'impôt sur la fortune existe déjà en Belgique, avec un taux supérieur à la moyenne européenne.

M. Jef Tavernier (Agalev-Écolo) : Théoriquement, cette analyse est exacte. Selon une interprétation des données de l'OCDE, on peut considérer qu'il existe déjà en Belgique une sorte d'impôt sur la fortune constitué essentiellement des droits d'enregistrement. Les verts plaident d'ailleurs depuis longtemps pour une réduction des droits d'enregistrement.

M. Yves Leterme (CVP) : Venant de la majorité, votre observation est réellement intéressante. Voilà qui promet pour les débats à venir au cours de cette législature.

M. Eric van Weddingen (PRL-FDF) : Ce n'est pas un débat, mais un travail constructif que nous faisons.

À côté des droits d'enregistrement, il y a aussi les droits de succession, qui sont chez nous les plus élevés du monde. C'est donc avec raison que le programme du gouvernement ne sacrifie pas à la démagogie.

L'accord de gouvernement, qui évoque la diminution des charges sur le travail et autres relances socio-économiques, aboutit à ce que les conditions prévues au chapitre des finances publiques soient tout à fait nécessaires.

Je me réfère ici au respect du programme de stabilité. M. Tavernier disait hier, en s'adressant au CVP, que le citoyen est plus intéressé par la qualité de la vie que par la norme budgétaire. C'est vrai. Mais, sans respect de la norme budgétaire, la qualité de vie qu'un gouvernement peut offrir à ses citoyens ne dure pas longtemps. C'est évidemment la quadrature du cercle.

Tout ne pourra être réalisé en une fois. L'accord de gouvernement précise d'ailleurs qu'une évaluation aura lieu dans deux ans.

Le gouvernement a une excellente équipe fonctionnant en symbiose. Il en ira de même pour son action.

En conclusion, je parie sur l'optimisme et sur le renouveau. (*Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF, VLD et Écolo-Agalev*)

– La séance est suspendue à 19 h 45.

– Elle est reprise à 20h32.

M. Hans Bonte (PS) : Mon parti attache une importance particulière au programme social et économique de ce gouvernement.

Au cours de la précédente législature, nous avons dû nous limiter à une approche conservatrice des problèmes, notre mission prioritaire étant de réaliser les normes devant nous permettre d'accéder à l'UEM, sans porter atteinte au fondement de notre modèle social. À cet effet, nous avons

dû consentir d'importants efforts. Le gouvernement sortant a offert de nouvelles perspectives à notre pays. Il a mis un terme aux sempiternelles listes de mesures de restriction et ouvert la voie vers l'adaptation d'une série d'allocations de sécurité sociale. Nous devons cependant aller plus loin et tendre vers l'élaboration d'un État social actif.

Trop de nos concitoyens sont exclus du circuit économique. Le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de s'élargir. Cette dualité est source d'insécurité et d'intolérance. L'État social actif constitue la réponse à ces problèmes.

Ce terme n'est pas une trouvaille de notre gouvernement. Il a été inauguré par le gouvernement Jospin en France et par Frank Vandenbroucke, dans un communiqué de presse qu'il a publié le 18 février 1999, à son retour d'Oxford. M. Vandenbroucke insiste sur la nécessité de permettre à chacun de jouer un rôle dans la société, sur l'"inclusion", plutôt que l'exclusion. Il ne suffit pas que personne ne passe au travers des mailles du filet : chacun doit pouvoir participer à la vie sociale. L'État social actif ne se contente pas de dépenser socialement, il investit socialement. Le volet socio-économique s'inspire fortement du texte précité.

Il faut augmenter les, allo très nettement le taux d'activité. Il convient, en faisant preuve de créativité et en procédant sélectivement, d'accroître les possibilités d'emploi de ceux qui risquent d'être exclus en premier lieu. La contradiction qui caractérise le marché du travail, à savoir que des milliers d'emplois restent vacants alors qu'il y a des centaines de milliers de chômeurs, démontre que la croissance économique, la modération salariale et la réduction des charges salariales ne concernent pas les demandeurs d'emploi les plus faibles.

Notre pays a donc également besoin d'une politique qui offre des perspectives aux plus vulnérables. Les emplois de première expérience professionnelle doivent être axés sur les jeunes les moins scolarisés et ne doivent pas seulement consister en une réduction pure et simple des charges. Les pièges à chômage doivent être déjoués. À cet égard, une résolution a été adoptée, mais elle n'a jamais été exécutée entièrement. Pour les plus de cinquante ans, il faut prendre des mesures pour leur offrir des possibilités d'emploi. Les allocations de chômage et le minimum de moyens d'existence doivent être activés pour devenir un subside salarial, assorti d'une baisse de TVA. L'accord de gouvernement prévoit une série de pistes pour faciliter l'accès au marché de la formation, également pour les jeunes les moins scolarisés. La politique en matière de compression des charges salariales est également subordonnée à des efforts à consentir dans les domaines de l'emploi et de la formation. Ces exemples illustrent la philosophie de base de l'approche socio-économique du gouvernement, qui consiste en substance à offrir des perspectives d'emploi à ceux qui en sont privés.

Dans les domaines cités, il y a eu au cours de la législature précédente entre les différents niveaux institutionnels des tensions qui ont entravé toute avancée socio-économique.

M. Karel Van Hoorebeke (VU-ID) : Durant quatre ans, M. Bonte a combattu les idées libérales aux côtés du CVP. Comment se fait-il qu'il ne soit pas parvenu à l'époque à dissiper ces malentendus ?

M. Hans Bonte (SP) : Je viens d'expliquer à quel point ce programme est plus ambitieux et que le contexte socio-économique a changé. Sous la législature précédente, j'avais souligné l'attitude contradictoire des ministres fédéral et flamand compétents pour l'emploi. C'est pourquoi nous devons tendre vers un fédéralisme coopératif et non vers un fédéralisme compétitif. L'État social actif implique que les travailleurs puissent tabler non seulement sur la prospérité, mais encore sur un accroissement du bien-être.

Le SP se félicite du projet du gouvernement de réaménager le temps de travail et d'améliorer la qualité du travail. Les CCT qui contribuent à la réalisation de cet objectif seront encouragées financièrement et il ne s'agira plus d'un soutien expérimental et ponctuel. Au contraire, c'est à la revalorisation de la concertation sociale dans nos entreprises et dans tous les secteurs que nous assistons.

M. Paul Tant (CVP) : Vous devez manifestement vous faire violence pour rejeter tout ce que vous préconisiez avant. Il y a de quoi s'interroger.

M. Hans Bonte (SP) : J'ai souligné les différences entre le programme socio-économique du gouvernement précédent et ce que le nouveau gouvernement projette de mettre en oeuvre. Ce programme-ci résoudra des problèmes qui étaient déjà à l'ordre du jour sous la législature précédente. Mais la ministre de l'Emploi et du Travail de l'ancienne coalition n'admettait pas que l'autre parti de la majorité marque des points.

J'ai dû constater l'impossibilité d'éliminer les pièges du chômage pour cette raison.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : Même les divorces sont plus dignes.

M. Hans Bonte (SP) : Je poursuis mon intervention. (*Rires*) L'État social actif garantit aussi une sécurité sociale performante et efficace. La sécurité sociale doit faire l'objet d'un examen fondamental. En cette matière, l'accord de gouvernement renverse la tendance. L'accord comporte des garanties fermes en matière de renforcement du financement de la sécurité sociale. Il n'y aura pas de plafond salarial pour le calcul des cotisations mais il y aura une programmation en ce qui concerne l'augmentation des pensions les plus basses, une adaptation régulière des pensions au bien-être et une augmentation périodique du plafond des revenus pour le calcul des pensions. Cette

coalition se distancie dès lors manifestement de l'idée d'une pension de base.

La norme légale de croissance pour les soins de santé est portée de 1,5 à 2,5 %. Cette mesure est nécessaire pour rendre les soins de santé accessibles et payables. Une attention est accordée à ce propos à l'optimisation des franchises et à la diminution du ticket modérateur pour les malades chroniques. (*Cris et interruptions sur les bancs du CVP*)

Le SP et le CVP ont enregistré de fortes pertes lors des dernières élections mais nous faisons de la politique pour atteindre quelque chose. Nous ne resterons pas dans notre coin pour pleurer. Nous constatons que ce gouvernement a effectivement la volonté de mener une politique progressiste qui pourra bénéficier du soutien du SP

(*Interruptions*)

Le SP veut un programme ambitieux pour développer l'État social actif. Par notre attitude nous nous efforcerons de concrétiser le plus rapidement possible cet État social actif. J'espère que je pourrai convaincre un certain nombre de collègues progressistes du CVP de nous suivre à ce propos. (*Vifs applaudissements sur les bancs du SP, du VLD et d'Agalev, tumulte sur les bancs du CVP*)

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : J'espère rétablir la sérénité dans le débat. (*Interruptions*)

Mon groupe souscrit à la thèse du gouvernement selon laquelle le développement durable constitue la meilleure garantie d'un avenir sûr et sain. Je présume qu'il se réfère à la définition de cette notion telle qu'elle a été donnée par Mme Bruntlandt. Je me réjouis d'entendre qu'un membre du gouvernement s'occupera exclusivement de gérer cette matière. Réussira-t-il cependant à mettre en oeuvre sa politique au niveau des Régions et des Communautés ? Il est par ailleurs pour le moins étrange d'adjoindre un secrétaire d'État à un ministre qui appartient au même parti et au même rôle linguistique.

Mme Magda Aelvoet, ministre de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement (*en néerlandais*) : Nous entretenons de bonnes relations. Les tâches ont été judicieusement réparties. Nous suivrons les dossiers solidairement, au-delà des frontières linguistiques. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Mme Frieda Brepoels (VU-ID) : Je persiste à dire que le développement durable devrait être confié à la ministre de la Santé publique.

La mobilité est l'un des éléments clés d'une politique de développement durable. L'État use de ses compétences fiscales pour imprimer un mouvement dans un sens précis : il veut progressivement taxer davantage l'utilisation de la voiture que sa possession. En cette matière également, il ne faut toutefois pas négliger le niveau régional.

Le passage consacré à la SNCB ne nous satisfait nullement. Comment pourrait-on créer une nouvelle dynamique en laissant en place un personnage aussi contesté que M. Schouppe ? Le Parlement souhaite en tout état de cause être associé à l'élaboration des contrats de gestion qui visent une plus grande responsabilisation de la SNCB. Le flou subsiste également à propos des nouvelles structures de la SNCB sur le plan de la gestion et de l'exploitation. Les régions doivent être plus étroitement associées à l'exploitation.

La mise en place d'un réseau express régional autour de Bruxelles est un méga-projet qui coûtera très cher. Comment ce projet sera-t-il financé ? Il serait question d'un montant de 100 milliards de francs.

Qu'en est-il par ailleurs du Rhin de fer ? Quand les négociations avec les Pays-Bas aboutiront-elles ? Les excellences francophones ne semblent guère enthousiastes.

Quels efforts vont être consentis sur le plan fédéral pour accroître la sécurité routière ? Qu'en est-il des contacts avec les Régions ? Quand introduira-t-on le permis à points ? Le principe a été adopté, il y a plusieurs années déjà. Qu'en est-il des caméras automatiques ?

Une dernière observation : il faut accroître le respect du code de la route en permettant aux communes sur le territoire desquelles l'infraction a été commise de percevoir les amendes. (*Applaudissements*)

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Selon le premier ministre, l'opposition entre croissance économique et protection sociale a disparu. Pour nous, démocrates-chrétiens, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Par le passé, nous avons déjà déposé quantité de propositions de loi et de résolutions qui s'inspiraient de cette idée. J'aimerais donc qu'on me dise en quoi cet accord de gouvernement est révolutionnaire.

Il est évident que, cohérents avec nous-mêmes, nous continuons de soutenir nos propositions antérieures. De nombreux points du programme gouvernemental ont beau être revêtus d'un vernis arc-en-ciel, ils portent le sceau du CVP. (*Rires*) Par exemple, pouvez-vous me préciser la différence entre les emplois de première expérience professionnelle de M. Verhofstadt et notre système d'emplois-tremplins ?

Concernant l'élimination des pièges à chômeurs, il reste beaucoup d'efforts à faire. Néanmoins, de nombreuses propositions de loi ont été déposées en la matière. Nous devons surtout nous attaquer au chômage des jeunes, quoique celui des personnes âgées soit lui aussi en augmentation constante. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour remédier à ce problème ?

La lutte contre le travail au noir est un autre problème épineux. Utilisera-t-on un instrument fiscal ? Quelles autres mesures sont envisageables ? Poursuivra-t-on les efforts sous la législation précédente ?

Nous préconisons également depuis longtemps l'harmonisation des divers plans pour l'emploi. Nous recherchons également depuis longtemps des formules permettant de combiner une vie familiale de qualité et une vie professionnelle enrichissante. Nous prôtons également la participation des salariés dans leur entreprise, mais en l'interprétant bien plus largement.

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre des Affaires sociales et des Pensions (*en néerlandais*) : Je vous invite à comparer cet accord de gouvernement à celui présenté en son temps par M. Dehaene. Lequel plairait le plus à la CSC, croyez-vous ?

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Quelle observation enfantine ! (*Tumulte*)

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : Voilà qu'on décoche soudain des flèches à propos de points sur lesquels nous devrions en réalité être d'accord.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Je représente ici le CVP et non l'ACV !

M. **Frank Vandenbroucke**, ministre (*en néerlandais*) : Les participations aux bénéfiques doivent faire l'objet de CCT et la constitution de pensions de CCT sectorielles. Si nous voulons moderniser notre modèle social, nous devons aussi entendre la concertation sociale. C'est une évidence.

Nous évoluons vers de nouvelles formes de salaires. Ceux-ci ne doivent pas faire l'objet de négociations individuelles, mais de CCT.

J'ai également participé à la négociation du précédent accord de gouvernement. En ce qui concerne le point qui nous occupe, je suis parfaitement à même de faire la comparaison : en tant que socialiste, je sais parfaitement ce qu'il convient de choisir. (*Applaudissement sur les bancs de la majorité*)

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Ce n'est pas la peine de vous mettre dans un tel état. J'ai simplement demandé quelle était, chez vous, l'importance de la participation des travailleurs et si cette participation était équilibrée. J'aimerais également obtenir davantage de précisions à propos des fonds de pension sectoriels. Nous sommes favorables à l'encouragement de la création de tels fonds, mais nous aimerions savoir si vous entendez également exclure de la norme salariale l'augmentation de tous les capitaux de pension existants.

Et qu'en est-il de la franchise sociale et fiscale ?

L'assurance-autonomie serait-elle soudain redevenue une matière fédérale ?

En ce qui concerne le statut des artistes, peut-on se fonder sur les propositions "prêtes à l'emploi" du CVP ?

Une série de points du volet social nous semblent particulièrement flous. À cet égard, je songe aux projets relatifs à

la mise à disposition des travailleurs et à la réduction du temps de travail.

Aux Pays-Bas, l'on résume volontiers la politique en matière d'emploi et de sécurité sociale par l'expression : "ne pas accumuler, mais choisir". J'ai le sentiment que ce gouvernement est surtout en train d'accumuler. Les mesures annoncées supposent que l'on fasse des choix. Ces choix, le gouvernement doit oser les opérer. Comment, par exemple, compte-t-il financer l'augmentation des pensions des indépendants : par une augmentation des cotisations ou en puisant dans les voies et moyens ?

Dans le cadre des soins de santé, la norme de croissance passera de 1,5 % à 2,5 %, ce qui est injustifié. Au cours des dernières années, les dépenses de soins de santé se sont accrues de manière générale de plus de 2,5 %. Si on tient compte des nouvelles dépenses et des dépenses spéciales, ces 2,5 % représentent une baisse. Si elles s'ajoutent au reste, c'est une erreur.

Étant donné que la politique de santé revêt une grande importance à nos yeux, le CVP prendra ses responsabilités et proposera un texte.

La baisse des coûts salariaux ira de pair avec une augmentation des transferts vers la sécurité sociale. À combien s'élèveront ces transferts ? D'où proviendra cet argent ? Il ne s'agit pas d'utiliser des ressources de la sécurité sociale pour imposer une discrimination des personnes qui travaillent déjà depuis des années par rapport à celles qui sont remises au travail.

Selon les termes de l'accord de gouvernement, les prépensionnés et les chômeurs âgés doivent pouvoir retrouver du travail en conservant leur statut. Nous sommes d'accord à condition que l'allocation soit suspendue. Les paquets de compétences n'ont pas été homogénéisés. Le texte ne dit rien des pensions des fonctionnaires, en dépit des nombreuses tentatives entreprises par le ministre Willockx et, ensuite, le ministre Colla.

M. Freddy Willockx (SP) : Le débat a tourné court après que votre coreligionnaire, M. Wathélet, a refusé de retrancher le moindre centime des pensions des magistrats.

Mme Greta D'Hondt (CVP) : Dans ce texte, nous ne trouvons pas trace non plus du système des deux piliers dont le CVP a toujours été partisan, même lorsque ce dossier ne revêtait pas encore d'aspect communautaire. Les prestations sociales auxquelles chacun a droit devraient être converties en assurances populaires, comme aux Pays-Bas, et être financées par le budget des voies et moyens et non par les charges salariales.

Une dimension communautaire s'y est entre-temps ajoutée.

Un chapitre de l'accord de gouvernement est consacré à la simplification administrative, un élément important de la modernisation de la sécurité sociale. Au cours de la législature précédente, un travail important avait déjà été réa-

lisé dans les secteurs de l'emploi et de la sécurité sociale. Aujourd'hui, on annonce certaines mesures que le gouvernement précédent avait déjà mises en chantier : il s'agit de projets de loi déjà déposés ou en passe de l'être. Le premier ministre en a reçu la liste de son prédécesseur.

Le CVP défendra inlassablement les intérêts légitimes de toutes les couches de la population et de tous les groupes professionnels. Le vice-premier ministre n'aura donc pas à s'atteler à une tâche de missionnaire et pourra se consacrer entièrement à sa fonction ministérielle. (*Applaudissements sur les bancs du CVP et du PSC*)

Mme Yolande Avontroodt (VLD) : Selon le directeur de l'OMS, une bonne santé est synonyme d'économie saine, alors que la santé médiocre génère la pauvreté. La santé est dès lors un élément important. Je me réjouis de la nouvelle norme de croissance qui ménage une marge pour l'innovation et permettra de prendre des mesures en faveur des malades chroniques. Je ne comprends dès lors pas très bien l'attitude de Mme D'Hondt.

Certains changements sociaux et des glissements opérés dans les soins de santé nécessitent de reconsidérer la politique de santé. Je suis grandement favorable à l'échelonnement évoqué dans l'accord de gouvernement. Je demande qu'on soit attentif à la qualité des soins de santé, et cela s'adresse également aux prestataires indépendants. La responsabilisation doit en être le résultat.

Si nous réformons les soins de santé, nous devons le faire rationnellement. Nous devons oeuvrer en faveur d'une homogénéité et d'une cohérence accrues. L'arsenal législatif doit être simplifié. Nous devons nous orienter vers un système de contrôle intégral et uniforme. Ce n'est que lorsque nous disposerons d'informations complètes – ce qui n'est pas encore le cas – que nous pourrons organiser un débat sur les choix et les priorités qu'il convient de définir.

Nous devons veiller à la mise en place d'une stratégie de communication adéquate et efficace. Il convient également de définir les objectifs à atteindre en matière de santé et les moyens à mettre en oeuvre à cet effet. Il faut investir dans l'innovation. Les soins palliatifs doivent être élaborés plus avant en ce qui concerne tant le secteur résidentiel que les soins à domicile.

Enfin, il faut dégager en faveur de la psychiatrie des moyens complémentaires dotés d'un ancrage interdépartemental.

M. Joos Wauters (Agalev-Écolo) : Ce gouvernement entend confirmer, renforcer et approfondir les principes qui régissent la sécurité sociale. Ainsi, les transferts vers la sécurité sociale seront augmentés pour garantir un revenu identique pour tous les régimes. La nouvelle coalition est avant tout soucieuse de garantir une protection sociale de qualité à l'ensemble de la population. Elle souhaite faire en sorte de dégager des moyens suffisants pour garantir un système d'assurance et de solidarité entre personnes.

Voilà la pierre angulaire de la politique sociale qu'entend mener cette la coalition arc-en-ciel, qui souhaite ouvrir la voie vers le 21e siècle.

Ceci requiert la participation des interlocuteurs sociaux et de la société civile. En effet, la qualité de la vie dépend de l'engagement de personnes qui prennent leurs responsabilités dans un esprit de solidarité. C'est cet engagement qui constitue le ciment de notre société.

J'en arrive à la chaîne alimentaire. La crise de la dioxine a mis en lumière les problèmes engendrés par le morcellement des inspections. Je me réjouis que le premier ministre annonce des mesures pour vendredi prochain.

Notre pays doit être doté d'une agence indépendante chargée de l'agrément et du contrôle des médicaments. Les organes existants ne sont pas en mesure de satisfaire aux directives européennes. C'est une lacune de cet accord de gouvernement.

M. Chaffart juge la structure belge trop complexe, trop onéreuse et non constructive. Je considère que cet accord de gouvernement apporte une réponse tout à fait valable à cette critique.

Enfin, je pense que les ministres Alvoet et Vandembroucke doivent mener une politique qui va dans le même sens. *(Applaudissements)*

La responsabilité politique est nôtre. Si nous entretenons des relations franches, nous pourrons jeter les bases d'une société meilleure, plus humaine et solidaire.

Un abaissement important des charges salariales a été prévu. Mais nous n'offrons pas de cadeaux aux chefs d'entreprise sans contrepartie. La compression des charges salariales doit servir à créer des emplois supplémentaires. Et ces emplois devront permettre d'éviter la naissance d'une société duale. La consolidation du Maribel social, qui a pour effet que la baisse des charges salariales sera intégralement consacrée à l'emploi, devra être un modèle pour le secteur privé. La concertation sociale devra déboucher sur de nouveaux emplois par le biais de CCT. Si après deux ans aucun emploi supplémentaire n'a été créé, le gouvernement corrigera radicalement le tir. Mais les emplois de première expérience professionnelle, la réinsertion des plus de cinquante ans et des travailleurs qui ont interrompu leur carrière sont autant de missions incombant tout autant aux partenaires sociaux.

En la matière, le monde politique prend les mesures nécessaires en mettant l'accent sur les jeunes, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du minimex. Je songe à la formation permanente, à l'amélioration du statut des travailleurs à temps partiel, à l'activation des allocations de chômage et du minimex, à l'élimination des pièges du chômage et à l'amélioration de la qualité du travail.

Nous voulons développer l'emploi et nous visons un emploi assorti d'un statut digne de ce nom. Ceux auxquels

nous ne pourrons pas l'offrir devront bénéficier de la protection des régimes d'assurance et de solidarité.

Nous demandons une révision de la procédure de suspension et de contrôle des chômeurs. Les allocations de chômage forfaitaires les plus basses doivent être adaptées et une solution doit être trouvée pour les statuts de travail spéciaux.

Nous nous réjouissons des garanties données en matière d'accès aux soins de santé. La structure future et le développement échelonné des soins de santé constituent aussi un point positif : le généraliste occupant une position centrale axée sur la prévention, le dossier médical, les soins hospitaliers, les soins de santé mentale et les soins pour personnes âgées. La politique en matière de médicaments doit être cohérente et ménager une place aux médicaments nouveaux et aux médicaments génériques.

Nous nous efforcerons de définir une politique qui accorde une place centrale au patient. Une charte des droits du patient est dès lors grandement souhaitable. À court terme, le gouvernement devra mener à bien trois missions : régler le statut des infirmiers diplômés, résoudre le problème des honoraires des logopèdes indépendants et exécuter les accords interprofessionnels relatifs aux normes salariales dans le secteur non marchand subventionné. La norme salariale doit par ailleurs s'appliquer à tous les revenus et pas seulement aux revenus du travail.

Au cours de la législature précédente, d'inutiles économies ont été réalisées sur le plan des allocations familiales. Il faudrait mettre un terme à l'effort de modération demandé aux 7,1% de ménages les plus pauvres. J'espère que l'étude annoncée dans ce domaine débouchera rapidement sur des mesures concrètes.

Cette coalition arc-en-ciel n'aura de sens que si elle se préoccupe de l'ensemble de la population. La responsabilité nous incombe d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

Mme Pierrette Cahay-André (PRL-FDF) : Le groupe PRL-FDF soutient depuis longtemps la nécessité de mettre en oeuvre une politique dynamique et d'envergure de lutte contre le chômage, notamment par la suppression des freins à l'embauche, que constitue l'excès de charges sociales et de formalités administratives et par la lutte contre les pièges à l'emploi, en préconisant un crédit d'impôt pour les bas salaires afin de rendre le travail plus attractif.

Notre groupe soutient, en outre, le droit des citoyens à une solidarité sociale efficace, tout en apportant des réponses au défi démographique dans le secteur des pensions et de l'assurance soins de santé.

L'accord gouvernemental devrait permettre de réaliser pleinement ces priorités de notre groupe.

Dans le domaine de l'emploi, le nouveau gouvernement s'engage à lutter contre le chômage et l'exclusion par des réductions de charge, l'offre d'un premier emploi aux jeunes dans les six mois de l'achèvement de leurs études, le relèvement du taux d'activité des chômeurs âgés et d'autres mesures de formation professionnelle, et d'activation des allocations de chômage et du minimex.

Amélioration du statut des travailleurs à temps partiel, extension du droit à l'interruption de carrière, formules de congé favorables à la vie familiale sont autant d'autres mesures capables d'aider les sans-emploi à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

J'espère aussi que ce gouvernement pourra développer certaines mesures de déductibilité fiscale favorables au développement des services de proximité et élaborer un financement adéquat des mesures proposées, sans porter atteinte à la viabilité de notre système de sécurité sociale.

Dans le domaine des pensions, nous prenons acte de l'intention du gouvernement de mieux garantir aux pensionnés modestes une retraite décente, principalement pour les indépendants.

Il n'est, en effet, pas équitable que certains pensionnés, ayant cotisé toute leur vie, ne puissent espérer une pension supérieure aux montants octroyés dans le cadre des régimes d'assistance sociale.

L'encouragement du développement des systèmes collectifs de pensions de capitalisation rencontrera une des préoccupations importantes de notre groupe, afin de répondre au défi démographique et de favoriser les investissements dans notre pays.

Avec satisfaction, nous constatons que le gouvernement reconnaît l'urgence d'apporter des réponses au problème de la perte d'autonomie des personnes âgées par une couverture solidaire des coûts.

En ce qui concerne les soins de santé, nous nous réjouissons des intentions du gouvernement de garantir une meilleure accessibilité financière aux soins par une adaptation réaliste de la norme de croissance légale des dépenses de ce secteur, une meilleure couverture des dépenses des malades chroniques et un accès rapide aux innovations thérapeutiques.

Ces projets ambitieux nécessiteront des mesures pour garantir l'équilibre financier de l'assurance soins de santé, comme la régulation de l'offre des services médicaux lourds. La concertation indispensable qui aura lieu avec les acteurs du secteur sera, nous l'espérons, moins problématique qu'auparavant.

Comme le gouvernement, nous pensons que, pour lutter contre l'exclusion sociale, il faut assouplir les conditions d'accès aux programmes de résorption du chômage et du minimex et mener une politique économique et sociale plus créatrice d'emplois.

L'axe principal du programme gouvernemental réside dans la puissante volonté d'augmenter sensiblement le taux d'activité en Belgique.

Le groupe PRL-FDF soutiendra avec enthousiasme le volet social de ce programme. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF, des socialistes et d'Écolo-Agalev*)

M. Danny Pieters (VU-ID) : La déclaration du gouvernement comporte de nombreuses idées intéressantes, mais aussi de nombreuses imprécisions, des compromis et des contradictions. Le chapitre consacré à l'État social actif n'indique pas avec précision les intentions réelles du gouvernement.

Nous pouvons nous rallier à un certain nombre de principes : une politique active en matière de formation et d'emploi axée sur une augmentation du degré d'activité, une réduction substantielle d'en moyenne 32.000 francs par an des charges pesant sur le travail, qui bénéficiera surtout aux personnes les moins qualifiées, l'augmentation du degré d'activité des personnes âgées de plus de 50 ans. Parmi ces principes, on peut également citer la réintégration sur le marché du travail des chômeurs de longue durée, des bénéficiaires du minimex et de tous ceux qui risquent de se retrouver dans cette situation.

Le gouvernement entend faciliter leur mise au travail par une activation plus rapide des allocations. Le système d'activation des allocations de chômage devra toutefois être simplifié et objectivé. Il convient à cet effet de mettre les instruments appropriés à la disposition des Régions. Le gouvernement veut mettre en place un guichet unique pour les entreprises et pour les indépendants. Pourquoi ne pas introduire un tel guichet pour les travailleurs et les bénéficiaires d'allocations ? Le gouvernement souhaite également réduire les formalités administratives imposées aux entreprises. Nous partageons cette volonté. Il faut également encourager les jeunes entrepreneurs.

Il règne cependant encore un certain flou quant à la manière de concrétiser tous ces principes. Le gouvernement souhaite élargir l'assise financière de la sécurité sociale afin de tenir compte du coût du vieillissement de la population.

Toutefois, un financement général des allocations familiales et des soins de santé n'est plus à l'étude. Le gouvernement entend évaluer et harmoniser les différents plans d'embauche. Qu'advient-il des emplois de démarrage du SP ? Offrent-ils une garantie d'emploi ? Les différents plans d'embauche favorisent le compartimentage en fonction des diverses tendances philosophiques de notre pays et sont souvent trop complexes. Le gouvernement entend déjouer les pièges à chômeurs. Quelle méthode utilisera-t-il à cette fin, la fiscalité ou la parafiscalité ?

Le gouvernement créera un cadre légal afin de permettre des formules de participation des travailleurs : ces formules s'ajouteront au salaire et n'entreront pas dans le cadre de la norme salariale. Le gouvernement encourage-

ra la création de fonds de pensions en les autorisant en dehors de la norme salariale. Ces avantages seront-ils assimilés à un "salaire" et donneront-ils lieu à la perception de cotisations ? Et puisqu'on en parle, quelles sont les intentions du gouvernement à propos de cette norme salariale ?

D'autres passages suscitent l'étonnement. La réindexation des barèmes fiscaux devait normalement être réalisée dès l'exercice d'imposition 2000. Dans le secteur de l'impôt des personnes physiques, le nombre des taux sera réduit. Quels barèmes seront supprimés ? Dans l'accord, la lutte contre la fraude fiscale n'est mentionnée qu'une seule fois, concernant les demandes d'asile... Des mesures seront-elles jamais prises pour combattre cette fraude ? Nous avons un autre sujet de préoccupation : que le gouvernement sorte du cadre de ses compétences. Il est question par exemple de formation permanente, alors que c'est une matière communautaire.

La politique et les objectifs ne sont pas mis en harmonie avec la politique des États fédérés. La politique de l'emploi ne tient aucun compte des États fédérés. Elle ne tient pas compte non plus des différences régionales qui requièrent une approche régionale. L'accord de gouvernement devrait mentionner les instruments politiques dont doivent être dotés les États fédérés pour mener une politique de l'emploi régionale et spécifique. Hésiter à le faire procède d'une réflexion fédérale immature. Qu'en est-il du transfert des moyens du Fonds des équipements collectifs vers les Communautés ?

La garde d'enfants est une matière communautaire et doit être reconnue en tant que telle. Le passage de l'accord de gouvernement qui traite des modalités du statut social est particulièrement ambigu. Comment envisage-t-on d'éliminer les discriminations que recèle ce statut ? Le chapitre relatif à la sécurité sociale laisse particulièrement à désirer et ne comporte guère de nouveautés. Comment le gouvernement compte-t-il moderniser la sécurité sociale ? Le gouvernement précédent n'avait pas réalisé grand-chose en cette matière car le poids des groupes de pression était excessif. Les allocations familiales et l'assurance soins de santé doivent être régionalisées et il conviendrait de témoigner dans le domaine de la répartition des compétences de quelque cohérence.

Il n'est pas tenu compte de cette diversité. Au Parlement flamand, le VLD et le SP ont plaidé pour des ensembles de compétences homogènes. Il n'en est plus question aujourd'hui.

Le passage de l'accord gouvernemental qui traite de l'assurance autonomie me surprend puisqu'il s'agit d'une matière communautaire. Cela donnera lieu à de nombreuses discussions. Ne conviendrait-il pas d'accorder uniformément à tous les citoyens le droit à l'assurance soins de santé et aux allocations familiales ? Sans doute craint-on en Wallonie qu'il s'agisse d'un premier pas vers le transfert des compétences. Il conviendrait de témoigner d'une

certaine confiance, cette confiance qui constitue la pierre angulaire des rapports nord-sud dans de nombreux autres domaines.

Pourquoi ne pas considérer les allocations familiales comme un droit de l'enfant et le droit à l'assurance soins de santé comme un droit de la personne. Qui s'y opposerait ?

Le chapitre relatif à la sécurité sociale est formulé en termes très généraux. Nous nous retrouvons cependant dans les garanties concernant l'équilibre financier durable, la simplification administrative, le statut des artistes, la lutte contre la pauvreté et le surendettement.

Nous regrettons que le terme "individualisation" de la sécurité sociale ne figure pas dans votre texte. Le plaidoyer en faveur des pensions extralégales est à la mode. Les pensions légales seraient maintenues à un niveau raisonnable. Ce système conduit cependant à une répartition à rebours, même dans le cadre d'une CCT.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : La norme salariale ne doit constituer un frein à la conclusion de telles conventions.

M. Danny Pieters (VU-ID) : Souhaitez-vous que ces revenus fassent partie du salaire donnant lieu à la perception de charges sociales ?

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Aucun incitant fiscal n'est prévu pour les fonds de pension collectifs et la participation des employeurs. Les employeurs et les travailleurs sont d'ailleurs demandeurs. Pourquoi M. Pieters souhaite-t-il considérer les primes comme un salaire ?

M. Danny Pieters (VU-ID) : Il s'agit de primes versées en vue de l'acquisition ultérieure d'un revenu majoré.

En matière de soins de santé, on se contente de déclarations de pure forme sur la responsabilisation des prestataires de soins, le financement par pathologie et l'échelonnement. De nombreux aspects ne sont pas abordés.

Je me demande pourquoi le gouvernement ne procède pas, sans délai, à l'individualisation des droits sociaux. Pourquoi se limite-t-on à l'examen d'une éventuelle adaptation progressive de la protection sociale à l'évolution de la société ?

Au cours de la présente législature, la VU-ID prendra des initiatives pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Le législateur doit s'intéresser davantage aux familles monoparentales, aux jeunes parents, à l'accueil des personnes âgées au sein de la famille, etc.

La VU-ID est favorable à l'élimination de toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. La proposition de loi de M. Bourgeois constitue, à cet égard, un bon point de départ.

Je plaide également pour qu'il soit expressément fait référence, dans la loi relative à la discrimination, aux personnes âgées. Les discriminations dont sont victimes les handicapés dans le cadre de la sécurité sociale doivent également être supprimées.

Sur le plan de l'égalité entre hommes et femmes, ce gouvernement prend un mauvais départ, puisqu'il ne compte que 3 femmes sur 18 membres et qu'il avait même oublié de désigner un ministre chargé de l'égalité des chances.

J'en terminerai en exprimant l'espoir que nous comprenions tous que nous sommes ici avant tout pour représenter l'homme de la rue et servir l'intérêt général. Puisse nous ne jamais l'oublier. (*Applaudissements*)

M. Arnold Van Aperen (VLD) : Je souhaite m'intéresser au secteur agricole, dont il a été abondamment question, ces derniers temps, dans le cadre de la crise de la dioxine. Les commissions réunies de l'Economie et de la Santé publique ont déjà eu l'occasion de se pencher sur le rapport Chaffart et d'entendre les explications du gouvernement sortant. Dans l'intervalle, une commission d'enquête – qui, espérons-le, déterminera rapidement les responsabilités dans ce dossier – a déjà été mise sur pied.

Nous sommes confrontés quotidiennement aux conséquences financières et sociales désastreuses de cette crise pour les producteurs. Les entreprises familiales n'ont reçu aucune indemnisation et rencontrent de graves problèmes de liquidités. Les projets et fonds prometteurs ne manquent cependant pas.

Les producteurs doivent être rapidement renfloués car ils doivent faire face à leurs obligations.

Tous les intéressés ont droit à des réponses précises. La situation de nombre d'entre eux est très critique : il y a beaucoup de misère cachée. Je songe en premier lieu à de nombreuses entreprises familiales qui sont les premières victimes de la crise. À juste titre, le gouvernement a annoncé son intention de prendre rapidement des mesures.

J'espère que la crise que nous vivons actuellement incitera les organisations agricoles à défendre uniquement, désormais, les intérêts des producteurs individuels.

Les démarches juridiques et, le cas échéant, d'autres actions ne se justifient que dans cette perspective. J'apprends que le gouvernement a déjà été approché par certains groupes. Mais c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre la décision finale. (*Applaudissements*)

M. Paul Timmermans (Écolo-Agalev) : Je serai bref et tenterai ainsi de soumettre au gouvernement une expérience de réduction du temps de travail. Je voudrais concentrer mon intervention sur l'État social actif et particulièrement sur ses aspects emploi et chômage.

Premièrement, à défaut d'une véritable stratégie de réduction du temps de travail, on nous propose un 4/5 temps.

Passer d'un travail à temps plein à un 4/5 temps est différent de passer d'un temps partiel à un 4/5 temps.

Trop d'emplois ont été promus sur le mode du temps partiel, surtout réservé aux femmes. Il faut assurer à tous un revenu décent, un temps plein si nécessaire, et l'intégralité des droits.

La réduction des cotisations sociales ne constitue pas un gain au niveau de l'emploi. Je conseillerais au gouvernement de s'adresser au Conseil supérieur de l'emploi pour contrôler la réorganisation des aides à l'emploi.

J'en viens au droit au chômage. Le chômage est une conséquence de la situation économique et non une volonté de ne pas travailler.

Une suspension des visites domiciliaires et des exclusions sur la base de l'article 80 serait un signal important de la part du gouvernement. La révision des ALE ou de l'activation des allocations de chômage doit s'inscrire dans un cadre réellement volontariste.

Il importe que le gouvernement mette tout en oeuvre pour réduire la fracture sociale, en y affectant les budgets nécessaires et en tenant compte des remarques que j'ai faites.

Juillet, c'est le mois du Tour de France. Si l'on n'y prend garde, les plus riches, dopés par les mesures préconisées par l'accord, vont faire une avancée remarquable, en laissant à côté de la route les plus faibles.

Le minimex n'a pas reçu l'attention qu'il méritait.

Un important travail reste à faire pour appliquer les bonnes intentions reprises dans la déclaration.

Nous serons vigilants et nous ne serons jamais une majorité silencieuse. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. Robert Denis (PRL-FDF) : Le Parlement a pris connaissance avec satisfaction de la volonté du gouvernement de sous-tendre toute sa politique du fil conducteur du développement durable et de veiller, à tout moment, à la protection de notre environnement.

Dans cet ordre d'idée, il faut saluer sa volonté de réconcilier l'État avec le consommateur, en assurant la sécurité alimentaire, en améliorant la traçabilité des denrées et, aussi, en veillant à une meilleure information.

Cette volonté se traduira par la mise en place de l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire. Nous ne pouvons qu'être heureux de cette décision.

À quels critères devait répondre cette agence ? Tout d'abord, elle doit être au service du consommateur et, par conséquent, dépendre du ministre de la Santé, en collaboration avec les services du ministre de l'Agriculture.

Cependant, elle ne pourra dépendre de ce dernier, dont la vocation première est de défendre les producteurs.

Par ailleurs, cette agence devra tenir compte des services existants qu'elle ne doit pas remplacer, mais réorganiser, restructurer, voire intégrer.

Le gouvernement devra éviter de créer un nouvel outil qui ne récupérerait pas au maximum ce qui existe et qui fonctionne et qui n'utiliserait pas au mieux les compétences et le dévouement des fonctionnaires en place.

Quant à la traçabilité des aliments, elle devra être améliorée par la future agence. Quel doit être le véritable but de cette traçabilité ? Permettre, à tout moment, aux services compétents de remonter la filière et de découvrir rapidement l'origine des composants d'une denrée alimentaire qui poserait problème et de permettre ainsi son retrait immédiat de la chaîne de distribution.

Ceci dit, il ne faut pas en arriver à un traçage systématique de toute denrée alimentaire et de ses ingrédients, car cela reviendrait à imposer des charges administratives et financières excessives au secteur, sans pour autant améliorer la sécurité du consommateur. Autrement dit, il faudra veiller à ce que cette agence ne pêche pas par excès.

On a souvent reproché au gouvernement précédent de ne pas avoir veillé à l'information du consommateur. C'est ce manque de transparence qui a été la cause principale du développement de la crise de la dioxine.

Vous avez raison de vouloir rétablir la confiance par une information transparente et systématique. Et là, vous devez être vigilant : dire seulement ce qui ne va pas, en oubliant de signaler ce qui va, voilà le principal danger qui guette la future Agence fédérale pour la sécurité alimentaire.

De grands progrès ont été faits en matière de résidus hormonaux. Si on en trouve encore aujourd'hui, c'est parce que nos laboratoires recherchent des quantités infimes. Il n'y a, en tout cas, plus de résidus dangereux à doses toxiques.

Si on ne le sait pas, c'est que seul l'aspect alarmiste des choses a été divulgué.

Voici mes trois conseils pour cette agence. Tout d'abord, elle ne doit pas s'ajouter à ce qui existe mais bien servir à rénover et à responsabiliser. Ensuite, elle devra assurer une traçabilité efficace, mais sans excès. Enfin, elle devra dénoncer ce qui ne va pas mais aussi parler de ce qui fonctionne bien. L'agriculture, le secteur agro-alimentaire et celui de la distribution en ont bien besoin. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF*)

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : Pour la première fois, un gouvernement prévoit une option claire pour une sortie progressive du nucléaire et prolonge les moratoires pour la construction de nouvelles installations et pour l'utilisation du MOX.

Certes, on peut regretter l'échéance de quarante ans de vie pour les centrales, mais les prises de position sont importantes et lourdes de sens.

Pour moi, un des meilleurs gages que le gouvernement pourra nous donner de sa volonté de sortir du nucléaire, c'est la mise en place rapide – durant cette législature – des mécanismes visant à favoriser à la fois les économies d'énergie et la production d'électricité décentralisée à partir de sources renouvelables.

C'est qu'aucune sortie du nucléaire n'est réaliste si, parallèlement, on ne met pas en place les outils de substitution ou les instruments, légaux ou fiscaux, par exemple, propres à favoriser leur installation.

Une législation en matière de tarification s'impose, afin d'inciter aux économies d'énergie. L'on peut penser ici aux mécanismes de tarification progressive, notamment en matière d'usage domestique.

Est-ce un effet du hasard ? Le CCGE vient de présenter lui-même des propositions dans ce sens.

Le Comité de contrôle annonce la reprise des discussions après les vacances. C'est ce que nous espérons aussi.

D'autre part, une tarification favorable à la promotion des énergies renouvelables est nécessaire pour inciter l'initiative privée en la matière, à l'instar des pays voisins.

Au niveau européen, nous sommes les derniers en matière de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, malgré nos nombreuses potentialités régionales.

Il faut que le niveau fédéral prenne des mesures pour que les régions puissent pleinement exercer leurs compétences.

En ce qui concerne l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels, des instruments tels que la taxe CO₂ sur l'énergie sont nécessaires. Nous avons constaté avec plaisir que, lors du premier conseil Écofin auquel il participait, le ministre des Finances s'est clairement positionné dans le sens d'un changement de politique.

Quant au délai de vie de quarante ans laissé au nucléaire, insistons sur le fait que les centrales étaient amorties après vingt-cinq ans, après quoi les bénéficiaires sont nets, représentant plus ou moins 45 milliards annuels durant quinze ans.

Je souhaite que le gouvernement mette cet élément dans la discussion des "coûts échoués". Avec de telles marges bénéficiaires, il serait indécent que le secteur prétende remettre à charge de l'État des coûts qui grèveraient le prix du Kwh.

Par ailleurs, le vieillissement des centrales nucléaires pose le problème de leur sécurité. Envisage-t-on de renforcer les exigences en la matière et, par exemple, de remonter les niveaux des assurances en responsabilité civile ?

Enfin, puisque le premier ministre nous dit que, désormais, l'écologie et l'économie ne doivent plus s'opposer ni être traitées séparément, je lui rappellerai les deux concepts inhérents au développement durable et cités dans le premier rapport fédéral sur le développement durable : le concept de besoin – et surtout les besoins essentiels des plus démunis, qui doivent être prioritaires – et le concept des limitations.

Nous ne manquerons pas d'exercer notre vigilance sur ces points, ni de vous demander un débat. (*Applaudissements sur les bancs Écology-Agalev*)

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : Je remercie les orateurs pour leurs interventions. Ils doivent comprendre qu'il ne m'est pas possible de répondre à toutes les questions concrètes et à toutes les observations. Je pourrai y apporter une réponse détaillée en d'autres occasions, notamment lors de la présentation du budget.

Certaines interventions concernaient l'introduction de la démocratie citoyenne. Nul ne peut nier que l'accord de gouvernement constitue l'amorce d'une série de changements révolutionnaires dans notre régime démocratique. Notons à cet égard la création d'une commission déontologique chargée d'examiner les incompatibilités éventuelles concernant des parlementaires.

Les idées que nous défendons concernant la case de tête et les suppléants sont également l'expression de la nouvelle culture politique.

Il n'a pas été possible d'inscrire le référendum dans la Constitution mais il existe un engagement ferme concernant l'organisation de consultations et la prise en considération de leurs résultats.

La commission du nouveau politique devra réformer notre régime électoral dans un climat serein et avec l'unanimité la plus grande possible.

Je peux dès lors conclure qu'en matière de démocratie citoyenne, le texte de l'accord réalise de nombreux points. (*Poursuivant en français*) (*Cris sur les bancs du PSC*)

J'en viens au deuxième point...

Je sais bien que M. Poncelet a fait des remarques lors d'une conférence de presse, mais je réponds dans la langue de celui qui me pose les questions ! Si tous les membres du PSC avaient fait la même chose précédemment, l'on aurait assisté à une évolution positive. Je vais essayer d'améliorer mon français ! Si M. Lefevre l'accepte, je continuerai en français.

Mme Milquet m'a interrogé sur la politique d'asile. Plutôt que de chercher les divergences, il faut tenter de trouver un consensus autour de trois axes principaux.

Le premier axe est un statut cohérent pour les personnes déplacées. Un consensus existe sur ce point.

Le deuxième axe est que, pour les demandeurs d'asile, les procédures doivent être raccourcies, améliorées et simplifiées.

Troisième axe enfin, en ce qui concerne les personnes en séjour illégal, un consensus doit être trouvé qui respecte les droits de la défense et tente, au cas par cas, de trouver des solutions pouvant mener à la régularisation.

Le troisième axe est repris dans la déclaration gouvernementale.

Les quatre critères de l'accord ont obtenu une large majorité qui est bien réelle aujourd'hui. J'appelle tous les partis à défendre ce troisième axe, car c'est l'intérêt du pays de ne pas se quereller sur le sort des réfugiés.

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Ce n'est sûrement pas les points que vous évoquez que je déplorerai. Ce que je déplore, c'est l'absence globale d'une politique d'asile. On ne voit pas vers quoi on va.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en français*) : Je suis heureux que vous vous inscriviez dans la politique gouvernementale. Il faut que nous soyons d'accord sur la ligne de politique en matière d'asile.

Bien sûr, Madame Milquet, vous auriez souhaité plus de précisions sur la question des demandeurs d'asile, mais je suis heureux que vous approuviez la ligne de conduite inscrite aux pages 14 et 15 du programme. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Vandeurzen a également formulé des observations à ce propos. Il a omis de dire que le ministre de la Justice adressera aux parquets des directives claires pour prévenir les abus de la part d'organisations criminelles dans le domaine de la naturalisation. Le désir de devenir belge est un élément positif qu'il faut encourager. L'évaluation de la procédure en 2001 constitue une garantie.

M. Jo Vandeurzen (CVP) : Le premier ministre n'a pas répondu à ma question. J'avais également posé une question sur la politique en matière de drogue.

M. Guy Verhofstadt, premier ministre (*en néerlandais*) : J'y viendrai ultérieurement. J'en viens à présent à la procédure d'asile et à la naturalisation. (*Poursuivant en français*)

En matière de sécurité, pour répondre à M. de Donnea, je dirai que le gouvernement se rend bien compte des problèmes qui se posent au Parquet de Bruxelles. Des mesures urgentes s'imposent. Voilà pourquoi la déclaration gouvernementale contient un engagement de prendre des mesures spécifiques avant la fin de l'année pour résoudre les problèmes qui se posent, sans attendre les résultats d'un audit. (*Reprenant en néerlandais*)

Nous devons tenir compte d'une série de dispositions existantes, mais aussi éviter de continuer à discuter au lieu de résoudre les problèmes, comme nous le faisons depuis des

années. (*Interruptions*) Nous prendrons nos responsabilités et nous viendrons rendre des comptes au Parlement.

L'accord de gouvernement traite des problèmes liés à la délinquance juvénile, en précisant que l'accord octopartite sera intégralement mis en oeuvre et en consacrant un passage aux actes criminels grave commis par les jeunes.

J'en viens à la politique en matière de drogue au sujet de laquelle MM. Vandeurzen en Decroly ont posé des questions. (*Poursuivant en français*)

Des questions ont été posées, entre autres par M. Decroly. L'accord gouvernemental prévoit une évaluation de la situation actuelle. C'est bien ce qu'il faut faire : étudier les circulaires administratives et examiner ce qui se passe dans les autres pays. (*Reprenant en néerlandais*)

Il est important que nous n'ayons pas recouru à une échappatoire mais décidé de soumettre un rapport au Parlement après avoir étudié les systèmes en vigueur en France, aux Pays-Bas et dans notre pays. Sur la base de ce rapport, nous pourrions prendre les mesures adéquates. (*Poursuivant en français*)

M. Jean-Jacques Viseur a essayé de ridiculiser l'idée de l'État social actif et il a trouvé un professeur de l'ULB qui a écrit deux phrases à ce sujet. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Leterme, Mme D'Hondt et M. Wauters ont aussi parlé de l'État social actif. Augmenter le taux d'emploi ne se résume pas à dresser un inventaire. Les mesures existantes – soit une vingtaine de régimes – seront harmonisées. Nous pensons qu'il convient de se fonder sur trois éléments. Il est malaisé de trouver une solution pour certaines catégories de chômeurs, et sans doute leur a-t-on accordé trop peu d'attention par le passé. Les emplois de première expérience professionnelle ne servent pas à mettre en place un régime de plus mais sont destinés à venir en aide à ces jeunes qui ont terminé leurs études et dont nous savons par expérience qu'ils ne trouveront pas d'emploi sur le marché du travail. Plutôt que de perdre une demi-année, nous souhaitons agir sans délai, notamment par le biais de diminutions de charges notamment. Il s'agit d'un complément essentiel aux mesures existantes. Une deuxième série de mesures concerne les diminutions forfaitaires des charges qui pèsent le travail. (*Poursuivant en français*)

Le gouvernement va procéder, parallèlement à l'augmentation du Maribel social, à une réduction substantielle des charges sur le travail. Le montant de 32.000 francs sera forfaitaire pour améliorer l'emploi des moins formés. Il nous semble qu'il existe une possibilité de reprendre cette mesure pour 2001.

Le troisième paquet de mesures concerne l'élimination des pièges à l'emploi. L'accord interprofessionnel prévoit une diminution de 1.500 francs des cotisations sociales. Il apparaît que cette mesure pourrait être reconduite pour les années à venir. (*Reprenant en néerlandais*)

Nous avons l'intention de maintenir l'octroi de certains avantages sociaux pendant une durée limitée après l'accès à un emploi. Il s'agit par conséquent d'un ensemble de mesures fiscales, parafiscales et sociales. (*Poursuivant en français*)

Un quatrième groupe de mesures visera à relever le taux d'activité des personnes de 50 ans et plus. Ce taux est de 32 % actuellement, le moins élevé des pays de la Communauté européenne. (*Reprenant en néerlandais*)

C'est la raison pour laquelle nous voulons introduire une réduction progressive pour toutes les personnes âgées de plus de 50 ans. (*Poursuivant en français*)

Ces mesures sont basées sur une philosophie destinée à faire entrer dans le marché du travail des personnes qui en sont exclues. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Leterme a mis en doute la possibilité de financer les mesures annoncées. Le gouvernement respectera le pacte de stabilité européen dans toutes ses composantes et ne compromettra pas les efforts fournis antérieurement. Les bénéfices engrangés serviront à éponger la dette. C'est là un mode de financement orthodoxe qui vise notamment à atteindre la norme européenne en matière de dette publique. (*Poursuivant en français*)

Le point de départ de notre action budgétaire est l'avis du Conseil supérieur des Finances, avis qui part d'un taux de croissance économique de 2,2 %, alors que le Bureau du Plan et d'autres institutions indiquent un taux de croissance de 2,5 %. Cela montre qu'on mènera une politique budgétaire saine. (*Reprenant en néerlandais*)

La fiscalité constitue un troisième point important après la vision politique et le financement. (*Poursuivant en français*)

J'en viens aux questions posées essentiellement par M. van Weddingen. L'accord gouvernemental reprend les principes de base d'une réforme profonde de la fiscalité directe. La dernière date de 1988, comme vous le savez. À cette époque, de nombreux parlementaires et des membres du gouvernement voulaient aller plus loin. Un débat doit être tenu sur une réforme en profondeur basée sur l'accord gouvernemental, qui énonce divers principes.

Tout d'abord, la limitation du nombre des barèmes.

Ensuite, le relèvement du revenu minimum imposable.

Puis, le regroupement des possibilités de déductions en quelques catégories entre lesquelles le contribuable pourra choisir. Cela signifie évidemment qu'il faudra limiter le nombre des déductions possibles. Il s'agira là de l'exercice le plus difficile, exercice indispensable pour que réussisse la réalisation du premier principe, les limitations du nombre des barèmes.

Le quatrième principe prendra en compte les revenus les plus faibles.

Le cinquième principe sera relatif au nouveau système fiscal qui devra être neutre à l'égard des choix de vie ; les discriminations entre couples mariés ou non seront donc supprimées. (*Reprenant en néerlandais*)

Cette réforme de la fiscalité est importante aussi parce que des réformes analogues sont réalisées dans les pays voisins. Il est manifeste que la nature et l'ampleur de l'impôt des personnes physiques influenceront de plus en plus sur la décision d'investir dans notre pays.

L'accord de gouvernement comporte des principes importants en matière de modernisation de la sécurité sociale. Je m'étonne que les critiques concernant notre volonté de permettre chaque année aux dépenses de soins de santé d'augmenter sur une base réaliste de 2,5% soient précisément venues de Mme D'Hondt.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Nous approfondirons la question à l'occasion de la présentation du budget. J'ai dit qu'au cours des années écoulées, les dépenses de soins de santé dépassaient la norme des 2,5% si l'on tient compte aussi des dépenses spéciales et extraordinaires. En outre, on n'établit aucun lien avec un engagement de résultat et on n'identifie pas les facteurs extraordinaires et exogènes.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Ce gouvernement se fonde sur un chiffre de croissance réaliste. En outre, certaines dépenses supplémentaires sont prévues pour les malades chroniques. Cette politique est plus honnête que la précédente qui, si elle s'appuyait sur une norme de croissance faible, la dépassant systématiquement. Cela devrait nous permettre de budgétiser les soins de santé avec plus de réalisme. À propos des observations de M. Pieters, je souligne qu'il nous faudra mener un débat sur l'universalisation de la sécurité sociale. Nous ne pouvons pas continuer à n'imposer que le travail. Cet accord de gouvernement emprunte une voie audacieuse. Un élargissement de l'assiette doit se traduire par une meilleure protection sociale. On s'est quelque peu gaussé de la palette de couleurs de cette coalition. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une coalition arc-en-ciel car la couleur l'orange n'y figure pas. (*Poursuivant en français*)

Pour terminer, je dirai que si l'arc-en-ciel n'est certes pas physiquement saisissable, il est cependant beau et tentant. C'est ce que je répons à M. Jean-Jacques Viseur. C'est à nous de prouver qu'il sera durable et solide.

C'est le défi que tous les groupes de la majorité sont prêts à relever. Merci. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. **Gerolf Annemans** (Vl. Blok) : À cette tribune, j'ai appelé de mes voeux la fin de MM. Dehaene et Martens et j'ai été exaucé. Je ne ferai pas de même aujourd'hui, bien que mon attitude soit sans doute toute provisoire. Ce qui nous attend pourrait bien, en effet, être hautement amusant.

Ce ne fut pas un bon débat du point de vue démocratique. On a justifié les récentes nominations en arguant que le PSC s'était comporté de la même manière par le passé. Par conséquent, rien ne changera.

Ce débat s'est distingué par une certaine perversité, encouragée par les médias. La majorité cherche à faire croire que l'opposition menace les institutions. L'avenir de ce gouvernement s'annonce donc radieux : le CVP doit se taire et le Vlaams Blok doit observer le silence.

Nous mènerons notre propre opposition et le CVP la sienne. Il y a suffisamment de choses qui nous séparent pour que nous ne marchions pas sur nos platebandes. Mais nous ne tolérerons plus d'attaque comme celle de M. De Crem. Les dissensions au sein de l'opposition ne profitent qu'à la majorité.

Nous tenons à remercier le gouvernement puisqu'il fera en sorte que la fin de la Belgique surviendra plus tôt que nous n'avons jamais osé l'espérer. La Flandre vote au centre-droit, mais elle est gouvernée au centre-gauche. Selon Mieke Vogels, le formateur était moralement tenu d'inviter les écologistes à entrer dans son gouvernement. Mais la vraie morale exigeait l'avènement d'un gouvernement de centre-droit. Cette offense à la légitimité débouchera sur la sécession. La majorité arc-en-ciel et la Volksunie prétendent qu'une réforme de l'État est en préparation, mais rien n'est plus faux. Celui qui se risque à formuler une observation à caractère communautaire est aussitôt accusé d'"envier son voisin". Tout ira bien tant qu'on ne demandera rien.

La Volksunie détenait la clé qui permettait de faire échec à M. Dewael et donc à l'ensemble de la coalition arc-en-ciel. M. Bourgeois annonce qu'il n'accorde pas sa confiance dans cette enceinte mais, puisque la coalition y est majoritairement francophone, il n'est pas indispensable. M. Dewael a besoin de lui. La VU devra s'en expliquer à sa base, à ses électeurs et à la Flandre. La VU a cédé aux ambitions de M. Anciaux et de Mme Van de Casteele.

Dans le dossier relatif à la sécurité, le VLD écrase le champignon, le SP actionne le frein et les verts débrayent. Voilà qui nous promet un spectacle des plus amusants.

En matière de naturalisation, on a enclenché le turbo pour permettre à des milliers d'étrangers de voter aux prochaines élections communales. Les déclarations de Mme Vogels nous permettent de conclure à l'existence d'un accord secret à propos de ce droit de vote.

Ce gouvernement a initialement été mis sur les rails par les francophones et le premier ministre a organisé l'improvisation du côté flamand. Pour la population, il serait préférable que ce gouvernement disparaisse sans gloire, et le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Fondamentalement, vos réponses n'apportent rien de nouveau par rapport à vos dé-

clarations antérieures. Vous avez répété le catalogue de mesures contenues dans votre déclaration gouvernementale. Plusieurs d'entre elles sont intéressantes, mais ce dont nous doutons, c'est de la faisabilité budgétaire de vos mesures. Elles sont basées sur le pari d'obtenir un effet de retour. Nous ne sommes pas prêts à faire ce pari avec vous.

Concernant les accords Octopus, nous prenons note de votre proposition d'inviter l'opposition à participer à leur mise en oeuvre. Mais M. Tavernier et d'autres ont déjà évoqué le malaise de membres de votre majorité par rapport à vos mesures fiscales et par rapport à la modernisation des entreprises publiques.

Ils ont manifesté des regrets et de la méfiance à l'égard de votre attitude relative aux sans papiers.

Vous avez ouvert toutes grandes les portes des réformes institutionnelles. Je note qu'il y aura donc de nouvelles réformes, bien plus profondes que celles annoncées par le PRL-FDF.

Par ailleurs, vous avez fait appel à la contribution de l'opposition. Nous combattons votre coalition et nous ne serons pas votre roue de secours quand un de vos partenaires vous lâchera.

En conclusion, nous voterons contre la confiance à votre gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs PSC et CVP*)

M. Alfons Borginon (VU-ID) : Nous venons de vivre le premier débat d'une nouvelle ère politique. Hier, j'ai furtivement eu le sentiment d'évoluer dans une pièce de théâtre où chacun interprétait le rôle de l'autre. Mais ce qui m'apparaissait comme irréel est bel et bien vrai. Il ne nous reste plus qu'à nous habituer à la situation nouvelle.

Malgré le renouveau annoncé, la nomination de trois commissaires du gouvernement s'inscrit, au niveau fédéral, dans la droite ligne du vaudeville des 17 ministres que nous avait présenté la partie francophone du pays.

Le gouvernement affirme vouloir réformer l'ensemble de l'appareil de l'État en une seule législature. L'objectif est louable mais le délai qu'il s'est fixé me paraît beaucoup trop court. Ce n'est pas l'élaboration du catalogue du changement mais sa mise en oeuvre qui constitue le véritable défi. De quoi l'élite politique va-t-elle s'occuper ? De la conférence intergouvernementale et interparlementaire ? De la réforme de l'administration ? De la fiscalité ? Des accords octopartites ? De la mise en oeuvre du pacte de dépolitisation ? Du renouveau politique ? De la politique socio-économique ? À moins que ce ne soit de la sécurité alimentaire ou de la crise de la dioxine ?

Les documents budgétaires permettront de départager les vainqueurs et les vaincus. La coalition restera-t-elle soudeée après la confection du budget ?

Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre l'article 39 de la loi de financement, en concertation avec les entités fédérées. Il s'est également engagé à organiser une conférence intergouvernementale et interparlementaire sur la réforme de l'État.

La valise dite "1A" devrait être réalisée avant la fin de l'année, la valise "1B" devrait l'être au cours de la première moitié de l'an 2000.

Nous participerons à ces discussions dans un esprit constructif, parce que nous avons la volonté de réaliser notre programme. (*Protestations sur les bancs du Vlaams Blok*)

La seule chose palpable que le Vlaams Blok ait jamais réalisée, il l'a faite pour lui-même : accaparer des sièges et s'y cramponner.

Nous sommes également favorables à un degré d'activité plus élevé ainsi qu'à l'État social actif. L'étiquette ne nous intéresse pas. Ce qui est important, c'est de préserver l'avenir. En ce qui concerne l'avenir de la sécurité sociale, nous doutons de la réelle volonté du gouvernement d'opérer des réformes.

La sécurité alimentaire est bien évidemment importante. Des mesures doivent être prises d'urgence. Le secteur doit également être aidé.

Notre attitude sera celle d'un parti d'opposition mais, comme par le passé, nous jugerons chaque projet sur ses mérites. C'est la manière dont nous entendons faire de la politique. (*Applaudissements*)

M. Stefaan De Clerck (CVP) : On cherche à nous faire croire que nous allons nous réveiller dans un pays de cocagne, que la volonté et l'optimisme suffiront à déplacer des montagnes. Mais entre-temps, nos questions fondamentales restent sans réponse. Le premier ministre a totalement ignoré notre modèle chrétien-démocrate. Nous allons continuer à le défendre avec ferveur au cours des prochaines années.

Le premier ministre n'a par ailleurs pas mentionné le moindre chiffre. Comment toutes ces mesures vont-elles être financées ? Nous ne le savons toujours pas. Il faudra attendre l'automne pour connaître les chiffres. Nous avons donc assisté à un débat totalement gratuit.

Le premier ministre a vanté les mérites de la démocratie citoyenne, mais il n'a rien dit de l'extension de facto du gouvernement par des commissaires du gouvernement au statut obscur. (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Le premier ministre a fait d'autres promesses encore. Il s'est engagé à se présenter devant le Parlement avant toute décision importante. Nous verrons s'il tiendra son engagement. L'on nous fait des promesses à propos des accords octopartites, de la réforme de l'État, de la recherche d'un consensus à propos de tous les problèmes importants. Nous en prenons acte. Au sein de la commis-

sion de la dioxine, nous avons déjà pu nous rendre compte de la signification donnée à ce terme de consensus. Il s'est avéré impossible de dégager un consensus sur la constitution du Bureau, à propos de laquelle des accords avaient déjà été conclus en coulisses.

Nous voulons nous inscrire dans une nouvelle forme d'opposition, mais cela suppose la conclusion d'accords loyaux.

Nous ignorions tout de la manière de mener l'opposition mais en voyant fonctionner cette majorité, en constatant l'attitude réservée des verts et en entendant M. Van der Maelen annoncer que le SP ne manquera pas de fustiger la majorité, nous nous sentons véritablement une réelle vocation de parti d'opposition.

Notre opposition sera ferme mais constructive. Chaque partenaire de ce gouvernement devra honnir ce qu'il a adoré et adorer ce qu'il a honni. Notre opposition s'en trouvera facilitée. Nous ne poursuivons aucun objectif destructeur mais nous agissons dans l'intérêt du pays. (*Applaudissement sur les bancs du CVP*)

ORDRE DES TRAVAUX

Le **président** : La Conférence des présidents a décidé d'organiser une réunion le vendredi 23 juillet pour la prestation de serment de quelques membres. J'ai demandé aux présidents de convoquer le même jour, vraisemblablement à 15h30, les commissions de l'Economie et de la Santé publique.

NOMINATION D'UN QUESTEUR DE LA CHAMBRE

Le **président** : Je vous propose de procéder à la nomination d'un Questeur en remplacement de Monsieur Jacques Simonet, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le groupe PRL-FDF propose la candidature de M. Denis D'hondt.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

VOEUX DE VACANCES

Le **président** : Nous voilà arrivés au terme de nos travaux – assez brefs dans le temps, diront certains, mais ceux-là ignorent l'avant et l'après 13 juin – même si la Chambre se réunira encore en séance plénière vendredi prochain. J'espère vous y voir très nombreux. Je profite toutefois de votre présence, à la fin du débat sur la déclaration du gou-

vernement, pour vous adresser dès à présent quelques mots avant les vacances parlementaires.

Je vous remercie encore de m'avoir élu à la présidence de notre Assemblée et m'efforcerai de mériter votre confiance.

"*Ad augusta per angusta.*" Permettez-moi, après une très et trop brève citation latine, de remettre mon discours à la rentrée.

Chers Collègues, le Parlement représente, nous ne saurions trop insister, le centre de la démocratie, c'est-à-dire, le lieu même où se tisse chaque jour, par le débat et le dialogue entre majorité et opposition, la toile de fond de notre société. C'est dire combien le travail accompli par mes prédécesseurs, pour revaloriser le travail parlementaire et donner une visibilité accrue à nos travaux, est utile. Je leur en sais gré et l'Assemblée également.

Permettez-moi, à cet égard, de vous dévoiler un petit coin d'un projet qui me tient particulièrement à coeur : développer avec toutes les instances compétentes, dont le gouvernement, mais aussi les journalistes, une politique d'information, de communication et de vraies relations publiques visant à accroître davantage l'image de notre Assemblée. Une Assemblée que je souhaite attentive, active, reflétant au mieux la diversité des aspirations de nos concitoyens, encore plus ouverte sur l'extérieur et mieux adaptée aux enjeux d'une démocratie moderne.

Je souhaite à tous les membres de la Chambre et à leurs familles d'excellentes vacances, à la fois actives mais aussi propices à la réflexion et au nécessaire recul par rapport à l'exercice d'un mandat qui exige une vigilance permanente et une disponibilité de chaque instant. J'adresse les mêmes souhaits au Premier ministre ainsi qu'aux membres du gouvernement.

Je remercie également les journalistes qui suivent nos travaux avec assiduité.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier le Greffier de la Chambre, le personnel ainsi que les autres collaborateurs de notre Assemblée sans le concours desquels nos travaux ne pourraient se dérouler.

Bonnes vacances à toutes et à tous et à très bientôt. (*Applaudissements sur la plupart des bancs*)

M. **Stefaan De Clerck** (CVP) : Le premier consensus a manifestement déjà été atteint : au nom de tous les groupes, je souhaite aux services de la Chambre, aux membres du gouvernement et à tous les députés, y compris au président, des vacances bien méritées. (*Poursuivant en français*)

Je souhaite à tous nos collègues de bonnes vacances dont nous avons tous besoin, y compris M. Eerdeken (*Rires*) (*Applaudissements*)

VOTE NOMINATIF

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de confiance déposée par le premier ministre à l'issue de la déclaration du gouvernement.

Je mets cette motion aux voix.

– La motion de confiance déposée par le premier ministre à l'issue de la déclaration du gouvernement est adoptée par 90 voix contre 47 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : J'ai voté contre.

COMMISSIONS PERMANENTES

NOMINATION

Le **président** : Nous devons procéder à la nomination des commissions permanentes à l'exception de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture qui ont été nommées le 1er juillet 1999.

En application de l'article 13 du Règlement, la Chambre nomme en son sein, des commissions permanentes. Les attributions et la dénomination des commissions permanentes sont fixées par le président de la Chambre après avis de la Conférence des présidents. Après concertation au sein de la Conférence des présidents, je vous propose de maintenir la dénomination et les attributions des commissions permanentes de la législature précédente.

Conformément à l'article 12 du Règlement, les nominations des membres des commissions se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques et chaque membre d'un groupe politique représenté dans les commissions permanentes doit faire partie d'au moins une commission. Les membres qui ne font partie d'aucun groupe politique ou qui font partie d'un groupe politique non représenté dans les commissions permanentes siègent dans au moins une de ces commissions de leur choix, sans voix délibérative.

Je rappelle que les commissions sont composées de 17 membres et que la répartition proportionnelle attribue :

3 sièges aux membres du groupe VLD plus 4 suppléants ;

3 sièges aux membres du groupe CVP plus 4 suppléants ;

2 sièges aux membres du groupe AGALEV-EÉcolo plus 3 suppléants ;

2 sièges aux membres du groupe PS plus 3 suppléants ;

2 sièges aux membres du groupe PRL-FDF plus 3 suppléants ;

2 sièges aux membres du groupe VLAAMS BLOK plus 3 suppléants ;

1 siège aux membres du groupe SP plus 2 suppléants ;

1 siège aux membres du groupe PSC plus 2 suppléants ;

1 siège aux membres du groupe Volksunie&ID21 plus 2 suppléants.

Les présidents de groupe m'ont fait parvenir les noms de leurs candidats.

Etant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés pour les différentes commissions. La composition des commissions sera publiée au *Compte rendu analytique* et aux *Annales*.

COMMISSIONS SPECIALES

Le **président** : Les présidents de groupe m'ont fait parvenir les noms de leurs candidats pour les commissions spéciales suivantes :

– commission de la Comptabilité ;

– commission des Naturalisations ;

– commission des Pétitions ;

– commission des Poursuites ;

ainsi que leurs candidats pour les commissions suivantes :

– commission chargée des problèmes de droit commercial et économique ;

– commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire ;

– commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques ;

– commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du comité permanent de contrôle des services de police ;

ainsi que pour le comité d'avis chargé de questions européennes et pour le comité d'avis pour l'émancipation sociale.

Étant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6 du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés pour les différentes commissions et les deux comités d'avis. La composition des commissions et des comités

d'avis sera publiée au *Compte rendu analytique* et aux *Annales*.

– *La séance est levée le samedi 17 juillet 1999 à 1 h 23.*

– *Prochaine séance plénière, vendredi 23 juillet à 15 h.*

EXCUSES

Raisons de santé : M. Jaak Van den Broeck

À l'étranger : Mme Alexandra Colen

Empêchée : Mme Annemie Van de Casteele

ANNEXE

SÉANCE PLÉNIÈRE VENDREDI 16 JUILLET 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Composition

1. *Commission des Affaires sociales*

Membres titulaires

VLD	: Filip Anthuenis, Jef Valkeniers, Kathleen van der Hooft
CVP	: Luc Goutry, Greta D'Hondt, Trees Pieters
AGALEV-ECOLO	: Marie-Thérèse Coenen, Joos Wauters
PS	: Jean-Marc Delizée, Maggy Yerna
PRL-FDF	: Pierrette Cahay-André, Corinne De Permentier
Vlaams Blok	: Koen Bultinck, Guy D'haeseleer
SP	: Hans Bonte
PSC	: Jean-Jacques Viseur
Volksunie&ID21	: Annemie Van de Casteele

Membres suppléants

VLD	: Yolande Avontroodt, Maggie De Block, Etienne De Groot, Pierre Lano
CVP	: Jos Ansoms, Joke Schauvliege, Jo Vandeurzen, Servais Verherstraeten
AGALEV-ECOLO	: Marie-Christine Grauwels, Paul Timmermans, N.
PS	: Colette Burgeon, Yvan Mayeur, Bruno Van Grootenbrulle
PRL-FDF	: Daniel Bacquelaine, Olivier Chastel, Charles Michel
Vlaams Blok	: Gerolf Annemans, Hagen Goyvaerts, John Spinnewyn
SP	: Dalila Douifi, Jan Peeters
PSC	: Joëlle Milquet, André Smets

Volksunie&ID21 : Danny Pieters, Els Van Weert

2. *Commission de la Défense nationale*

Membres titulaires

VLD	: Jan Eeman, Stef Goris, Martial Lahaye
CVP	: Hubert Brouns, Pieter De Crem, Marc Van Peel
AGALEV-ECOLO	: Zoé Genot, Peter Vanhoutte
PS	: José Canon, Jean-Pol Henry
PRL-FDF	: Josée Lejeune, Jean-Paul Moerman
Vlaams Blok	: Luc Sevenhans, John Spinnewyn
SP	: André Schellens
PSC	: Raymond Langendries
Volksunie&ID21	: Ferdy Willems

Membres suppléants

VLD	: Willy Cortois, Tony Smets, Arnold Van Aperen, Geert Versnick
CVP	: Mark Eyskens, Luc Goutry, Karel Pinxten, Daniël Vanpoucke
AGALEV-ECOLO	: Lode Vanoost, N., N.
PS	: Maurice Dehu, Yvon Harmegnies, Patrick Moriau
PRL-FDF	: Georges Clerfayt, Philippe Collard, Robert Denis
Vlaams Blok	: Bert Schoofs, Guido Tastenhoye, Jaak Van den Broeck
SP	: Patrick Lansens, Dirk Van der Maelen
PSC	: Jacques Lefevre, Jean-Pol Poncelet
Volksunie&ID21	: Alfons Borginon, N.

3. *Commission des Finances et du Budget*

Membres titulaires

VLD	: Aimé Desimpel, Georges Lenssen, Fientje Moerman
-----	--

CVP : Yves Leterme, Dirk Pieters,
Karel Pinxten
 AGALEV-ECOLO : Jef Tavernier, Jean-Pierre Viseur
 PS : Maurice Dehu, François Dufour
 PRL-FDF : Olivier Maingain,
Eric van Weddingen
 Vlaams Blok : Alexandra Colen, Hagen Goyvaerts
 SP : Peter Vanvelthoven
 PSC : Jean-Pol Poncelet
 Volksunie&ID21 : Alfons Borginon

Membres suppléants

VLD : Willy Cortois, Jan Eeman,
Pierre Lano, Tony Smets
 CVP : Greta D'Hondt, Mark Eyskens,
Daniël Vanpoucke,
Herman Van Rompuy
 AGALEV-ECOLO : Zoé Genot, Géraldine Pelzer-
Salandra, Lode Vanooost
 PS : Jacques Chabot, Claude Eerdekenes,
Bruno Van Grootenbrulle
 PRL-FDF : Anne Barzin, Philippe Collard,
Charles Michel
 Vlaams Blok : Gerolf Annemans, Roger Bouteca,
Francis Van den Eynde
 SP : Daan Schalck, Henk Verlinde
 PSC : Joëlle Milquet, Jean-Jacques Viseur
 Volksunie&ID21 : Danny Pieters,
Karel Van Hoorebeke

**4. Commission de l'Infrastructure, des Communications
et des Entreprises publiques**

Membres titulaires

VLD : Aimé Desimpel, Hugo Philtjens,
Bart Somers
 CVP : Jos Ansoms, Marcellus Hendrickx,
Jozef Van Eetvelt
 AGALEV-ECOLO : Mirella Minne, Lode Vanooost
 PS : Jean Depreter, Charles Picqué
 PRL-FDF : Olivier Chastel, Michel Wauthier
 Vlaams Blok : Jan Mortelmans,
Francis Van den Eynde
 SP : Marcel Bartholomeeussen
 PSC : André Smets
 Volksunie&ID21 : Frieda Brepoels

Membres suppléants

VLD : Hugo Coveliers, Martial Lahaye,
Tony Smets, Arnold Van Aperen
 CVP : Pieter De Crem, Luc Goutry,
Yves Leterme,

Servais Verherstraeten
 AGALEV-ECOLO : Anne-Marie Descheemaeker,
Marie-Christine Grauwels,
Paul Timmermans
 PS : Jean-Pol Henry, Guy Larcier,
Bruno Van Grootenbrulle
 PRL-FDF : Pierrette Cahay-André, Denis
D'hondt, Jean-Paul Moerman
 Vlaams Blok : Filip De Man, Luc Sevenhans,
Jaak Van den Broeck
 SP : Daan Schalck, André Schellens
 PSC : Jean-Pierre Grafé, Luc Paque
 Volksunie&ID21 : Alfons Borginon,
Karel Van Hoorebeke

**5. Commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de
la Fonction publique**

Membres titulaires

VLD : Willy Cortois, Tony Smets, Marilou
Vanden Poel-Welkenhuysen
 CVP : Pieter De Crem, Paul Tant,
Daniël Vanpoucke
 AGALEV-ECOLO : Marie-Christine Grauwels,
Géraldine Pelzer-Salandra
 PS : François Dufour, Charles Janssens
 PRL-FDF : François-Xavier de Donnée,
Denis D'hondt
 Vlaams Blok : Filip De Man, Guido Tastenhoye
 SP : Jan Peeters
 PSC : Jean-Pierre Detremmerie
 Volksunie&ID21 : Karel Van Hoorebeke

Membres suppléants

VLD : Filip Anthuenis, Hugo Coveliers,
Bart Somers, Arnold an Aperen
 CVP : Marcellus Hendrickx,
Joke Schauvliege, Jozef Van
Eetvelt, Tony Van Parys
 AGALEV-ECOLO : Vincent Decroly, Jean-Pierre
Viseur, Fauzaya Talhaoui
 PS : José Canon, Jacques Chabot,
Charles Picqué
 PRL-FDF : Corinne De Permentier,
Jacqueline Herzet, Josée Lejeune
 Vlaams Blok : Koen Bultinck, Guy D'haeseleer,
Jan Mortelmans
 SP : Marcel Bartholomeeussen,
Patrick Lansens
 PSC : Joëlle Milquet, André Smets
 Volksunie&ID21 : Annemie Van de Casteele,
Ferdij Willems

6. Commission de la Justice

Membres titulaires

VLD	: Hugo Coveliers, Guy Hove, Kathleen van der Hooft
CVP	: Jo Vandeurzen, Tony Van Parys, Servais Verherstraeten
AGALEV-ECOLO	: Vincent Decroly, Fauzaya Talhaoui
PS	: Thierry Giet, N.
PRL-FDF	: Jacqueline Herzet, Charles Michel
Vlaams Blok	: Bart Laeremans, Bert Schoofs
SP	: Frederik Erdman
PSC	: Joëlle Milquet
Volksunie&ID21	: Geert Bourgeois

Membres suppléants

VLD	: Etienne De Groot, Stef Goris, Fientje Moerman, Geert Versnick
CVP	: Simonne Creyf, Yves Leterme, Trees Pieters, Joke Schauvliege
AGALEV-ECOLO	: Anne-Marie Descheemaeker, Mirella Minne, Géraldine Pelzer-Salandra
PS	: Maurice Dehu, Claude Eerdekens, Patrick Moriau
PRL-FDF	: Pierrette Cahay-André, Corinne De Permentier, Olivier Maingain
Vlaams Blok	: Gerolf Annemans, Alexandra Colen, Filip De Man
SP	: Erik Derycke, Peter Vanvelthoven
PSC	: Jean-Pierre Grafé, Jean-Jacques Viseur
Volksunie&ID21	: Danny Pieters, Karel Van Hoorebeke

7. Commission des Relations extérieures

Membres titulaires

VLD	: Stef Goris, Fientje Moerman, Geert Versnick
CVP	: Mark Eyskens, Karel Pinxten, Herman Van Rompuy
AGALEV-ECOLO	: Claudine Drion, Jef Tavernier
PS	: Yvon Harmegnies, Patrick Moriau
PRL-FDF	: Daniel Bacquelaine, Georges Clerfayt
Vlaams Blok	: Guido Tastenhoye, Francis Van den Eynde
SP	: Erik Derycke
PSC	: Jacques Lefevre
Volksunie&ID21	: Ferdy Willems

Membres suppléants

VLD	: Jan Eeman, Guy Hove,
-----	------------------------

CVP	: Martial Lahaye, Jef Valkeniers, Pieter De Crem, Marc Van Peel, N., N.
AGALEV-ECOLO	: Mirella Minne, Fauzaya Talhaoui, Lode Vanoost
PS	: José Canon, Jacques Chabot, Jean-Pol Henry
PRL-FDF	: François-Xavier de Donnée, Denis D'hondt, Philippe Seghin
Vlaams Blok	: Roger Bouteica, Alexandra Colen, Luc Sevenhans
SP	: Frederik Erdman, Dirk Van der Maelen
PSC	: Jean-Pierre Grafé, Raymond Langendries
Volksunie&ID21	: Danny Pieters, Els Van Weert

8. Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Membres titulaires

VLD	: Herman De Croo, Bart Somers, Geert Versnick
CVP	: Paul Tant, Marc Van Peel, Herman Van Rompuy
AGALEV-ECOLO	: Martine Dardenne, Fauzaya Talhaoui
PS	: Thierry Giet, Charles Picqué
PRL-FDF	: Charles Michel, Olivier Maingain
Vlaams Blok	: Koen Bultinck, Guido Tastenhoye
SP	: Erik Derycke
PSC	: Joëlle Milquet
Volksunie&ID21	: Danny Pieters

Membres suppléants

VLD	: Filip Anthuenis, Yolande Avont-roodt, Hugo Coveliers, Fientje Moerman
CVP	: Stefaan De Clerck, Yves Leterme, Jo Vandeurzen, Servais Verherstraeten,
AGALEV-ECOLO	: Géraldine Pelzer-Salandra, Jef Tavernier, Paul Timmermans
PS	: Jean Depreter, Claude Eerdekens, Yvan Mayeur
PRL-FDF	: Anne Barzin, Corinne De Permentier, Eric van Weddingen
Vlaams Blok	: Hagen Goyvaerts, Bart Laeremans, Bert Schoofs
SP	: Frederik Erdman, Dirk Van der Maelen
PSC	: Jean-Pol Poncelet,

Jean-Jacques Viseur
Volksunie&ID21 : Geert Bourgeois,
Annemie Van de Casteele

Peter Vanvelthoven

9. *Commission de la Comptabilité*

Membres titulaires

VLD : Pierre Lano, Hugo Philtjens
CVP : Luc Goutry, Dirk Pieters
AGALEV-ECOLO : Zoé Genot, Jef Tavernier
PS : Jean-Pol Henry
PRL-FDF : Charles Michel
Vlaams Blok : Hagen Goyvaerts
SP : André Schellens
PSC : Jean-Pol Poncelet

Membres suppléants

VLD : Aimé Desimpel, Stef Goris,
Arnold Van Aperen
CVP : Karel Pinxten, Paul Tant,
Herman Van Rompuy
AGALEV-ECOLO : Martine Dardenne,
Paul Timmermans, Joos Wauters
PS : Charles Janssens, N.
PRL-FDF : Olivier Chastel, Michel Wauthier
Vlaams Blok : Alexandra Colen, John Spinnewyn
SP : Eddy Baldewijns, Jan Peeters
PSC : Jean-Pierre Detremmerie,
Richard Fournaux

10. *Commission des Naturalisations*

Membres titulaires

VLD : Guy Hove, Marilou Vanden
Poel-Welkenhuysen
CVP : Joke Schauvliege, Jo Vandeurzen
AGALEV-ECOLO : Simonne Leen
PS : Claude Eerdeken
PRL-FDF : Michel Wauthier
Vlaams Blok : Jan Mortelmans
SP : Daan Schalck

Membres suppléants

VLD : Martial Lahaye, Hugo Philtjens,
Kathleen van der Hoof
CVP : Hubert Brouns, Pieter De Crem,
Trees Pieters
AGALEV-ECOLO : Marie-Christine Grauwels,
Mirella Minne
PS : Yvan Mayeur, N.
PRL-FDF : Jean-Paul Moerman,
Philippe Seghin
Vlaams Blok : Guy D'haeseleer, Bert Schoofs
SP : Patrick Lansens,

11. *Commission des Pétitions*

Membres titulaires

VLD : Filip Anthuenis, Jan Eeman,
Martial Lahaye
CVP : Hubert Brouns, Luc Goutry,
Joke Schauvliege
AGALEV-ECOLO : Anne-Marie Descheemaeker,
Mirella Minne
PS : Colette Burgeon, Claude Eerdeken
PRL-FDF : Olivier Chastel, Josée Lejeune
Vlaams Blok : Roger Bouteca,
Jaak Van den Broeck
SP : Patrick Lansens
PSC : André Smets
Volksunie&ID21 : Frieda Brepoels

Membres suppléants

VLD : Yolande Avontroodt, Maggie
De Block, Georges Lenssen,
Marilou Vanden Poel-Welkenhuysen
CVP : Marcellus Hendrickx, Jozef Van
Eetvelt, Daniël Vanpoucke
AGALEV-ECOLO : Marie-Thérèse Coenen,
Claudine Drion, Joos Wauters
PS : N., N., N.
PRL-FDF : Olivier Maingain, N., N.
Vlaams Blok : Koen Bultinck, John Spinnewyn,
Jaak Van den Broeck
SP : Magda De Meyer, Jan Peeters
PSC : Jacques Lefevre,
Jean-Jacques Viseur
Volksunie&ID21 : Annemie Van de Casteele,
Karel Van Hoorebeke

12. *Commission des Poursuites*

Membres titulaires

VLD : Etienne De Groot
CVP : Tony Van Parys
AGALEV-ECOLO : N.
PS : N.
PRL-FDF : Daniel Bacquelaine
Vlaams Blok : Gerolf Annemans
SP : Frederik Erdman

13. *Commission chargée des Problèmes de Droit commercial et économique*

Membres titulaires

VLD : Guy Hove, Pierre Lano,
Georges Lenssen
CVP : Jo Vandeurzen, Tony Van Parys,

Servais Verherstraeten
 AGALEV-ECOLO : Michèle Gilkinet, Simonne Leen
 PS : Jacques Chabot, Thierry Giet
 PRL-FDF : Olivier Chastel,
 Eric van Weddingen
 Vlaams Blok : Bart Laeremans, Bert Schoofs
 SP : Henk Verlinde
 PSC : Jean-Pierre Grafé
 Volksunie&ID21 : Alfons Borginon

Membres suppléants

VLD : Aimé Desimpel, Stef Goris, Fientje
 Moerman, Arnold Van Aperen
 CVP : Greta D'Hondt, Yves Leterme,
 Trees Pieters, Joke Schauvliege
 AGALEV-ECOLO : Mirella Minne, Paul Timmermans,
 Peter Vanhoutte
 PS : Maurice Dehu, Bruno Van
 Grootenbrulle, Maggy Yerna
 PRL-FDF : Anne Barzin, Charles Michel,
 Michel Wauthier
 Vlaams Blok : Koen Bultinck, Hagen Goyvaerts,
 Luc Sevenhans
 SP : Daan Schalck, Peter Vanvelthoven
 PSC : Richard Fournaux, Joëlle Milquet
 Volksunie&ID21 : Geert Bourgeois,
 Karel Van Hoorebeke

**14. Commission spéciale du Règlement et de la Réforme
 du travail parlementaire**

Membres titulaires

VLD : Willy Cortois, Herman De Croo,
 Arnold Van Aperen
 CVP : Jos Ansoms, Paul Tant,
 Servais Verherstraeten
 AGALEV-ECOLO : Vincent Decroly, Joos Wauters
 PS : Yvon Harmegnies, Jean-Pol Henry
 PRL-FDF : Daniel Bacquelaïne, Robert Denis
 Vlaams Blok : Jaak Van den Broeck,
 Francis Van den Eynde
 SP : Eddy Baldewijns
 PSC : Jean-Pol Poncelet
 Volksunie&ID21 : Geert Bourgeois

Membres suppléants

VLD : Hugo Coveliers, Etienne De Groot,
 Tony Smets, Geert Versnick
 CVP : Simonne Creyf, Stefaan De Clerck,
 Pieter De Crem, Dirk Pieters
 AGALEV-ECOLO : Marie-Thérèse Coenen,
 Fauzaya Talhaoui, Peter Vanhoutte
 PS : Claude Eerdeken, Charles

Patrick Moriau
 PRL-FDF : Philippe Collard, François-Xavier
 de Donnée, Jean-Paul Moerman
 Vlaams Blok : Gerolf Annemans, Bart Laeremans,
 Luc Sevenhans
 SP : André Schellens, Dirk Van der
 Maelen
 PSC : Raymond Langendries,
 Jacques Lefevre
 Volksunie&ID21 : Annemie Van de Castele,
 Els Van Weert

**15. Commission de contrôle des Dépenses électorales et
 de la Comptabilité des partis politiques**

Membres titulaires

VLD : Geert Versnick
 CVP : Yves Leterme, Daniël Vanpoucke
 AGALEV-ECOLO : Zoé Genot, Jef Tavernier
 PS : Claude Eerdeken
 PRL-FDF : Daniel Bacquelaïne
 Vlaams Blok : Gerolf Annemans
 SP : Dalila Douifi
 Volksunie&ID21 : Alfons Borginon

Membres suppléants

VLD : Willy Cortois, Hugo Coveliers
 CVP : Paul Tant, Herman Van Rompuy,
 Servais Verherstraeten
 AGALEV-ECOLO : Martine Dardenne,
 Géraldine Pelzer-Salandra
 PS : Thierry Giet, Charles Picqué
 PRL-FDF : Charles Michel,
 Eric van Weddingen
 Vlaams Blok : Jan Mortelmans, N.
 SP : N., N.
 Volksunie&ID21 : N., N.

**16. Commission spéciale chargée de l'accompagnement
 parlementaire du Comité permanent de contrôle des ser-
 vices de police**

Membres titulaires

VLD : Hugo Coveliers
 CVP : Tony Van Parys
 AGALEV-ECOLO : Géraldine Pelzer-Salandra
 PS : Guy Larcier
 PRL-FDF : François-Xavier de Donnée
 Vlaams Blok : Filip De Man
 SP : Patrick Lansens

17. Comité d'avis chargé de Questions européennes

Membres titulaires

VLD	: Aimé Desimpel, Fientje Moerman
CVP	: Mark Eyskens, Herman Van Rompuy
AGALEV-ECOLO	: Claudine Drion, Fauzaya Talhaoui
PS	: Patrick Moriau
PRL-FDF	: Georges Clerfayt
Vlaams Blok	: Francis Van den Eynde
SP	: Dirk Van der Maelen

Membres suppléants

VLD	: Pierre Lano, Arnold Van Aperen, Geert Versnick
CVP	: Pieter De Crem, Greta D'Hondt, Karel Pinxten
AGALEV-ECOLO	: Jef Tavernier, Lode Vanoost
PS	: Jean-Marc Delizée
PRL-FDF	: Anne Barzin
Vlaams Blok	: Roger Bouteca, Guido Tastenhoye
SP	: Erik Derycke

18. Comité d'avis pour l'Emancipation sociale

Membres titulaires

VLD	: Yolande Avontroodt, Maggie De Block
CVP	: Trees Pieters, Joke Schauvliege
AGALEV-ECOLO	: Marie-Christine Grauwels, N.
PS	: Colette Burgeon, Jean Depreter
PRL-FDF	: Pierrette Cahay-André, Jacqueline Herzet
Vlaams Blok	: Alexandra Colen
SP	: Dalila Douifi
PSC	: Joëlle Milquet
Volkunie&ID21	: Els Van Weert

Membres suppléants

VLD	: Fientje Moerman, Marilou Vanden Poel-Welkenhuysen, Kathleen van der Hooft
CVP	: Simonne Creyf, Greta D'Hondt, N.
AGALEV-ECOLO	: Anne-Marie Descheemaeker, Claudine Drion, Michèle Gilkinet
PS	: Maurice Dehu, François Dufour, Patrick Moriau
PRL-FDF	: Anne Barzin, Josée Lejeune
Vlaams Blok	: Filip De Man, Francis Van den Eynde
SP	: Hans Bonte, Magda De Meyer
PSC	: Jacques Lefevre, Jean-Jacques Viseur
Volkunie&ID21	: Frieda Brepoels, Danny Pieters

GOUVERNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Redistribution des allocations de base

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Vice-Premier ministre et ministre du Budget transmet :

– Par lettres des 29 avril, 4, 12, 21 et 28 mai 1999, six bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 18 mai 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Finances pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 19 mai 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de la Défense nationale pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettres des 21 mai et 9 juillet 1999, cinq bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de l'Intérieur pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettres des 27 mai, 29 et 30 juin 1999, quatre bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Classes moyennes et de l'Agriculture pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 28 mai 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Communications et de l'Infrastructure pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 11 juin 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant les Services du premier ministre pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 14 juin 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 24 juin 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant la Coopération internationale pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettre du 24 juin 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de la Fonction publique pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettres du 9 juillet 1999, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant les Services du premier ministre pour l'année budgétaire 1999.

– Par lettres du 9 juillet 1999, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'année budgétaire 1999.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

DÉPENSES FAITES EN MARGE DU BUDGET

Par lettres des 10 et 30 juin 1999, le premier ministre transmet, en exécution de l'article 44, § 1er, alinéa 2, des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des exemplaires des délibérations n^{os} 3169 et 3170 prises par le Conseil des ministres, relative à des dépenses faites en marge du budget.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

ARRÊTÉS ROYAUX TRANSMIS

– Par lettre du 7 juin 1999, le ministre des Transports transmet l'arrêté royal portant exécution de l'article 15 de la loi du 17 mars 1997 relative au financement du projet TGV.

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

– Par lettre du 30 juin 1999, le ministre des Finances transmet l'arrêté royal modifiant, en ce qui concerne l'Office central de crédit hypothécaire, la loi coordonnée du 24 décembre 1996 portant organisation du secteur public du crédit et de la détention des participations du secteur public dans certaines sociétés financières de droit privé.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

PROCÉDURE D'ASSOCIATION

En exécution de l'article 6, § 4, 3^o, et § 8, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles :

– le premier ministre transmet, par lettre du 5 mai 1999, l'avis que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a rendu au cours de sa séance du 29 avril 1999, sur :

* la proposition de loi de M. Jozef Van Eetvelt modifiant, en ce qui concerne l'utilisation obligatoire du disque de stationnement, l'article 27.1.1, alinéa 1er, de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, n^o 1272/1-97/98 ;

. la proposition de loi de MM. Didier Reynders, Jacques Vandenhoute et Jean Barzin modifiant l'article 67bis des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par l'arrêté royal du 16 mars 1968, n^o 743/1-96/97.

D'autre part, il m'informe que les gouvernements régionaux flamand et wallon n'ont formulé aucune remarque, dans le délai prévu par l'article 65bis du Règlement de la Chambre.

– le premier ministre communique, par lettre du 2 juin 1999, qu'il n'a reçu aucune remarque des gouvernements régionaux, dans le délai prévu par l'article 65bis du règlement de la Chambre, sur la proposition de loi de M. Pierre Chevalier modifiant l'article 27.4 de l'arrêté royal du 1er

décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, n^o 2074/1-98/99.

– le premier ministre transmet, par lettre du 17 juin 1999, la décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, prise au cours de sa séance du 3 juin 1999, sur la proposition de loi de MM. Jos Ansoms et Hubert Brouns modifiant la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments ainsi que les accessoires de sécurité, n^{os} 701/1 à 3 – 95/96.

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

CASIER JUDICIAIRE CENTRAL

Publication

Par lettre du 3 avril 1999, le ministre de la Justice communique les raisons pour lesquelles la loi du 8 août 1997 relative au Casier judiciaire central n'a pas encore été publiée au Moniteur belge.

Renvoi à la commission de la Justice

CONSEIL DE L'EUROPE

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

Par lettre du 5 mai 1999, le ministre de la Justice transmet le rapport intérimaire (F) du gouvernement belge en réponse au rapport du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Renvoi à la commission de la Justice

COUR D'ARBITRAGE

DOTATION POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000

Par lettre du 8 juillet 1999, le président de la Cour d'arbitrage communique le montant de la dotation de la Cour d'arbitrage pour l'année budgétaire 2000.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

COUR DES COMPTES

DROIT DE REGARD ET D'INFORMATION DES PARLEMENTAIRES

Par lettre du 21 avril 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet, en application de l'article 34 du Règlement d'Ordre de la Cour des comptes du 5 février 1998, le relevé des dossiers consultés par les membres de la Chambre ainsi que de la correspondance y afférente pour la période de janvier à avril 1999.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

IMPUTATIONS BUDGÉTAIRES

Par lettres du 6 mai, 7 juin et 6 juillet 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet le relevé des imputations budgétaires réalisées au cours des mois d'avril, de mai et de juin sur le budget de la Cour des comptes pour les années 1998 et 1999.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DES MINISTRES

Par lettre du 26 mai 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet, en exécution des articles 14 et 17 de la loi organique du 29 octobre 1846, un exposé ainsi qu'une ampliation de la délibération n° 296 prise par le Conseil des ministres le 16 avril 1999, au sujet du différend survenu entre son Collège et le ministre des Pensions concernant la pension de retraite de Mme Francine Ziegler, ancienne professeur de musique à l'Institut de Musique d'Eglise et de Pédagogie musicale.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

COMPTES DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC

Par lettre du 19 mai 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet les comptes des organismes d'intérêt public pour l'année 1995 (153e cahier, fascicule IV), ainsi que les comptes antérieurs non encore publiés.

Dépôt au greffe et à la bibliothèque

OBSERVATIONS CONCERNANT UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DES MINISTRES

Par lettre du 16 juin 1999, la Cour des comptes fait connaître qu'elle a reçu copie de la délibération n° 3169, adoptée le 10 juin 1999 par le Conseil des ministres, autorisant l'engagement, l'ordonnancement et le paiement de dépenses à concurrence d'un montant de 43.800.000 francs et relatives aux dépenses pour le Cabinet du ministre de la Coopération au développement à la charge du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999, programme "14.03.0 Cabinet du ministre de la Coopération au développement".

Son collègue constate que cette délibération répond aux conditions prévues dans l'article 44 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

COMPTE D'EXÉCUTION DE LA DOTATION DE 1998

Par lettre du 2 juillet 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet le compte d'exécution de la dotation de 1998 de la Cour des comptes.

Renvoi à la commission de la Comptabilité

AJUSTEMENT DU BUDGET POUR L'ANNÉE 1999

Par lettre du 8 juillet 1999, le premier président de la Cour des comptes transmet l'ajustement du budget de la Cour des comptes pour l'année 1999.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

COMITE PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Par lettre du 7 juillet 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de police introduit une demande d'approbation de transferts budgétaires.

Renvoi à la commission de la Comptabilité

ENQUÊTE

Par lettre du 29 juin 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de police communique, conformément à l'article 8 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements, que le Comité mène une enquête.

Renvoi à la commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police

COMITE PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

ÉTAT DES DÉPENSES

Par lettres des 6 et 18 mai 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements transmet l'état des dépenses effectuées par le Comité en ce qui concerne les mois de mars et avril 1999.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

RAPPORT D'ENQUÊTE CONFIDENTIEL

Par lettre du 24 juin 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements transmet, conformément aux articles 33 et 35 de la loi organique du

18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements, un rapport d'enquête confidentiel.

Renvoi à la commission spéciale chargé de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

STATISTIQUES DES COURS ET DES TRIBUNAUX

Par lettre du 12 juillet 1999, le secrétariat général du ministère de la Justice transmet les statistiques annuelles relatives aux cours et tribunaux pour l'année 1998.

Renvoi à la commission de la Justice

BUREAU FEDERAL DU PLAN

PUBLICATION

Par lettre du 15 juillet 1999, le Commissaire au Plan du Bureau fédéral du Plan transmet la publication "Op weg naar duurzame ontwikkeling".

Distribution

COMMISSION DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

AVIS

Par lettre du 13 juillet 1999, le président de la Commission de la protection de la vie privée transmet, conformément à l'article 29, §§ 1 et 5, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'avis (F) sur la proposition de loi de Mme Simonne Creyf relative aux archives (Doc. n° 258/1-95/96).

Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

CAISSE D'INTERVENTION DES SOCIETES DE BOURSE

RAPPORT 1998

La Caisse d'intervention des sociétés de bourse a transmis son rapport annuel 1998.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

"KBC BANK & VERZEKERING"

RAPPORT 1998

Par lettre du 26 mai 1999, la "KBC Bank & Verzekering" transmet son rapport annuel 1998.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

FONDS EMILE CORNEZ

RAPPORT

L'ASBL Fonds Emile Cornez a transmis son 17ème rapport d'activité.

Renvoi à la commission des Affaires sociales

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

RAPPORT 1998

L'ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie a transmis son rapport d'activités 1998.

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

CONFEDERATION NATIONALE DES GREFFIERS, SECRETAIRES DES PARQUETS ET DU PERSONNEL DES GREFFES ET PARQUETS DES COURS ET TRIBUNAUX

MEMORANDUM

Par lettre du 13 juillet 1999, le président de la Confédération nationale des Greffiers, Secrétaires des Parquets et du Personnel des Greffes et Parquets des Cours et Tribunaux transmet un memorandum relatif aux problèmes spécifiques des greffiers, secrétaires des parquets et du personnel des greffes et des parquets.

Renvoi à la commission de la Justice

COMMISSION PERMANENTE D'EXPERTS DU DROIT INTERNATIONAL DES ETRANGERS, DES REFUGIES ET DU DROIT PENAL INTERNATIONAL

PROPOSITION DE RÈGLEMENT

Par lettre du 8 juillet 1999, le président de la Commission permanente d'experts du droit international des étrangers-, des réfugiés et du droit pénal international transmet la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil déterminant les principes généraux et les restric-

tions du droit d'accès du citoyen aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Renvoi au Comité d'avis chargé de questions européennes et à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

RAPPORT 1998

La Banque Centrale Européenne a transmis son rapport annuel 1998.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

CONFERENCE EUROPEENNE DES PARLEMENTAIRES RESPONSABLES DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

CONCLUSIONS

Conférence européenne des parlementaires responsables des nouvelles technologies de la communication et de l'information Par lettre du 8 juin 1999, le président de l'Assemblée nationale française transmet la conclusion de la première conférence européenne des parlementaires responsables des nouvelles technologies de la communication et de l'information, qui s'est tenue les 25 et 26 mars 1999 à Paris.

Renvoi à la commission des Affaires sociales et à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

PARLEMENT EUROPEEN

RÉSOLUTIONS

Par lettres des 27 avril et 21 mai 1999, le secrétaire général du Parlement européen transmet le texte de trente-neuf résolutions, deux recommandations et trois décisions adoptées par cette assemblée :

1. Résolution législative portant avis du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord modifiant l'accord de coopération scientifique et technique entre la Communauté européenne et le Canada
2. Résolution législative portant avis du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord de coopération entre la Communauté européenne et le Royaume du Cambodge
3. Résolution sur les résultats du Conseil européen extraordinaire de Berlin des 24 et 25 mars 1999

4. Résolution sur la situation en Indonésie et au Timor oriental

5. Résolution sur l'amélioration du fonctionnement des institutions sans modification du traité

6. Résolution sur le rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par l'Estonie sur la voie de l'adhésion

7. Résolution sur le rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par la Hongrie sur la voie de l'adhésion

8. Résolution sur le rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par la Slovénie sur la voie de l'adhésion

9. Résolution sur le rapport régulier de la Commission sur les progrès accomplis par la Pologne sur la voie de l'adhésion

10. Résolution sur le rapport de la Commission de mise à jour de l'avis de la Commission sur la demande d'adhésion de Malte

11. Résolution sur le rapport annuel d'activité du médiateur européen pour l'année 1998

12. Résolution sur les délibérations de la commission des pétitions pendant l'année parlementaire 1998-1999 13. Résolution sur Venise

14. Résolution sur le projet de statut des député(e)s au Parlement européen

15. Résolution sur le rôle de l'Union dans le monde : mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune en 1998

16. Recommandation du Parlement européen au Conseil sur la stratégie commune envers la Fédération de Russie

17. Décision sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Etats-Unis du Mexique, d'autre part

18. Résolution sur la préparation du Conseil européen de Cologne des 3 et 4 juin 1999

19. Résolution sur la méthode et le calendrier de la prochaine réforme institutionnelle

20. Résolution sur l'acquis de Schengen

Renvoi à la commission des Relations extérieures et au Comité d'avis chargé de questions européennes

21. Résolution sur les procédures pénales dans l'UE (Corpus juris)

22. Résolution sur les implications de l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam (relevé des propositions législatives pendantes devant le Conseil au 1er mai 1999 avec indication de la nouvelle base juridique et une éventuelle

modification de la procédure législative suite à l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam)

23. Résolution sur la question de la peine de mort et de l'établissement d'un moratoire universel des exécutions capitales

24. Résolution sur la ratification du statut du Tribunal pénal international

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Justice et au Comité d'avis chargé de questions européennes

25. Résolution sur le projet de plan d'action du Conseil et de la Commission concernant les modalités optimales de mise en oeuvre des dispositions du traité d'Amsterdam relatives à l'établissement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice

26. Résolution sur le document de stratégie sur la politique de l'Union européenne en matière de migrations et d'asile

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Justice, à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et au Comité d'avis chargé de questions européennes

27. Recommandation du Parlement européen au Conseil sur Europol : Renforcement du contrôle parlementaire et élargissement des compétences

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique et au Comité d'avis chargé de questions européennes

28. Résolution sur le rapport intérimaire de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions sur la mise en oeuvre du programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

29. Résolution sur la contribution du Parlement européen au pacte européen pour l'emploi et sur la communication de la Commission sur des politiques communautaires de promotion de l'emploi (au sens de l'article 150 (ancien article 127) du traité)

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission des Affaires sociales et au Comité d'avis chargé de questions européennes

30. Résolution sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses du Médiateur pour l'exercice 2000

31. Résolution sur le projet d'accord interinstitutionnel relatif aux enquêtes internes effectuées par l'Office de lutte antifraude

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission des Finances et du Budget et au Comité d'avis chargé de questions européennes

32. Décision sur la proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'homologation des organes spéciaux pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) sur les véhicules ainsi que des véhicules munis d'organes spéciaux d'un type homologué pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) en ce qui concerne l'installation de ces organes

33. Décision sur la proposition de décision du Conseil relative à la position de la Communauté européenne sur le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules-citernes des catégories N et O en ce qui concerne la stabilité au retournement

34. Résolution sur le troisième rapport de la Commission sur les négociations relatives à l'accès aux marchés publics des pays tiers dans les secteurs couverts par la directive 93/38/CEE (la directive "Secteurs spéciaux")

35. Résolution sur la recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté (élabo- rée conformément à l'article 103, paragraphe 2, du traité instituant la Communauté européenne)

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et au Comité d'avis chargé de questions européennes

36. Résolution sur le Livre blanc de la Commission intitulé "Des redevances équitables pour l'utilisation des infrastructures : une approche par étapes pour l'établissement d'un cadre commun en matière de tarification des infrastructures dans l'Union européenne"

37. Résolution sur la communication de la Commission "Cohésion et Transport"

38. Résolution sur le document de travail de la Commission intitulé "Perspectives et priorités du processus ASEM"

39. Résolution sur le Livre vert de la Commission sur la politique en matière de spectre radioélectrique dans le contexte des politiques communautaires de télécommunications, de radiodiffusion, des transports et de la recherche et du développement

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques et au Comité d'avis chargé de questions européennes

40. Résolution législative portant avis du Parlement européen sur la proposition de décision du Conseil concernant l'adoption, au nom de la Communauté, de l'amendement de l'annexe I et des nouvelles annexes VIII et IX à la convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (convention de Bâle), conformément à la décision IV/9 de la conférence des parties

41. Résolution sur la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions "Deuxième rapport semestriel de suivi sur l'ESB"

42. Résolution sur la communication de la Commission concernant le marché unique des produits pharmaceutiques

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et au Comité d'avis chargé de questions européennes

43. Résolution sur le rapport du Conseil au Conseil européen incluant les éléments principaux d'une stratégie antidrogue de l'UE après 1999 sur les activités menées dans le domaine de la drogue et des questions connexes sous la présidence du Royaume-Uni

44. Résolution sur une communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social, au Comité des régions et aux pays candidats à l'adhésion d'Europe centrale et orientale intitulée "Stratégies d'adhésion dans le domaine de l'environnement : Relever le défi de l'élargissement avec les pays candidats d'Europe centrale et orientale"

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société et au Comité d'avis chargé de questions européennes

ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

RECOMMANDATIONS

Par lettre du 24 juin 1999, le président de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale transmet les textes des recommandations, de la décision, de la directive et de l'avis adoptés par cette Assemblée, ainsi que les rapports correspondants :

1. Décision n° 22 sur la révision de la Charte et du Règlement de l'Assemblée suite à l'adhésion comme membres associés de l'UEO de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne

2. Recommandation n° 644 sur l'UEO après les Sommets de Washington et de Cologne – Réponse au rapport annuel du Conseil

3. Directive n° 107 sur la sécurité des associés partenaires après le Sommet de l'OTAN

4. Recommandation n° 645 sur le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique

5. Recommandation n° 646 sur des systèmes spatiaux pour l'Europe : les satellites d'observation, de communication et de navigation – Réponse au rapport annuel du Conseil

6. Recommandation n° 647 sur l'UEO, instrument européen de gestion des crises – Réponse au rapport annuel du Conseil

7. Recommandation n° 648 sur les capacités de l'Europe dans le domaine de la mobilité stratégique

8. Avis n° 35 sur le projet de budget révisé des dépenses de l'Assemblée pour l'exercice financier 1999

9. Recommandation n° 649 sur les budgets des organes ministériels de l'UEO pour l'exercice 1999

10. Recommandation n° 650 sur le suivi de la situation dans les Balkans

11. Recommandation n° 651 sur la situation au Kosovo

12. Recommandation n° 652 sur la perception publique de la contribution de l'UEO à la stabilité de la démocratie en Albanie – Réponse au rapport annuel du Conseil

Renvoi à la commission des Relations extérieures et à la commission de la Défense nationale

MOTION

Le bourgmestre de la ville de Chiny transmet une motion, adoptée par le conseil communal, sur la défense des spécificités luxembourgeoises en proposant la déductibilité des frais de kots étudiants.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

PETITIONS

Un particulier a transmis une pétition au sujet du statut des embryons humains in vitro et sur leur utilisation.

Renvoi à la commission des Pétitions

Détail des votes nominatifs

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

Vote nominatif n° 1
Naamstemming nr. 1

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd:

Les membres-De leden : ANTHUENIS, AVONT-ROODT (MW), BACQUELAINE, BALDEWIJNS, BARTHOLOMEEUSSEN, BARZIN (MME), BONTE, BURGEON (MME), CAHAY – ANDRE (MME), CANON, CHABOT, CHASTEL, CLERFAYT, COENEN (MME), COLLARD, CORTOIS, COVELIERS, DARDENNE (MME), DE BLOCK (MW), DECROLY, DE CROO, DE DONNEA, DE GROOT, DEHU, DELIZEE, DENIS, DE PERMENTIER (MME), DEPRETER, DERYCKE, DESCHEEMAERKER (MW), D'HONDT DENIS, DOUIFI (MW), DRION (MME), EEMAN, EERDEKENS, ERDMAN, GENOT (MME), GIET, GILKINET (MME), GORIS, GRAUWELS (MW), HARMEGNIES, HENRY, HERZET (MME), HOVE, JANSSENS, LAENENS (MW), LAHAYE, LANO, LANSSENS, LARCIER, LEEN (MW), LEJEUNE (MME), LENSSEN, MAINGAIN, MAYEUR, MICHEL, MINNE (MME), MOERMAN FIENITJE (MW), MOERMAN JEAN-PAUL, MORIAU, PEETERS, PELZER-SALANDRA (MME), PHILTJENS, PICQUE, SCHALCK, SCHELLENS, SEGGIN, SMETS TONY, SOMERS, TALHAOUI (MW), TAVERNIER, TIMMERMANS, VALKENIERS, VAN APEREN, VANDEN POEL-WELKENHUYSEN, VAN DER HOOFT (MW), VAN DER MAELEN, VAN GROO-TENBRULLE, VANHOUTTE, VANOOST, VAN-

Detail van de naamstemmingen

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

VELTHOVEN, VAN WEDDINGEN, VERLINDE, VERSNICK, VISEUR JEAN-PIERRE, WAUTERS, WAUTHIER, WILLOCKX, YERNA (MME).

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd:

Les membres-De leden: ANNEMANS, ANSOMS, BORGINON, BOURGEOIS, BOUTECA, BREPOELS (MW), BROUNS, BULTINCK, CREYF (MW), DE CLERCK, DE CREM, DE MAN, D'HAESELEER, D'HONDT GRETA (MW), FERET, GOYVAERTS, GRAFE, HENDRICKX, LAEREMANS, LANGENDRIES, LEFEVRE, LETERME, MILQUET (MME), MORTELMANS, PAQUE, PIETERS DANNY, PIETERS DIRK, PIETERS TREES (MW), PINXTEN, PONCELET, SCHAUVLIEGE (MW), SCHOOF, SEVENHANS, SPINNEWYN, TANT, TASTENHOYE, VAN DEN EYNDE, VANDEURZEN, VAN EETVELT, VAN HOOREBEKE, VAN PARYS, VAN PEEL, VANPOUCKE, VAN ROMPUY, VAN WEERT (MW), VERHERSTRAETEN, VISEUR JEAN-JACQUES.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden:

Les membres-De leden: DETREMMERIE.